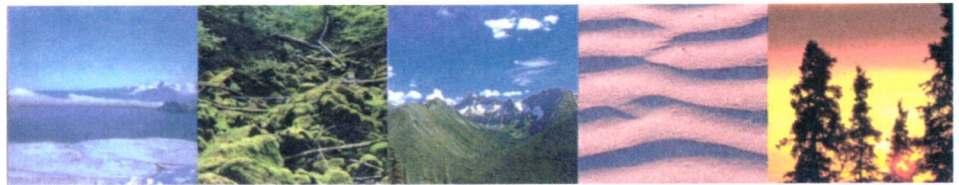


# Arrimer l'agenda d'Environnement Canada au Nord : Un document de travail (ébauche)



Préparé pour  
**Environnement Canada**

Soumis par  
**Gartner Lee Limited**

Février 2005



195041

HC  
79  
.E5  
G3714  
2005

Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



# **Arrimer l'agenda d'Environnement Canada au Nord : Un document de travail (ébauche)**

Préparé pour  
**Environnement Canada**

**Février 2005**

Référence : **GLL 40725**

Distribution :  
**5 Environnement Canada**  
**1 Gartner Lee Limited**

## **Avertissement**

**Ce document de travail a été produit dans le but de fournir aux employés d'Environnement Canada des informations historiques sur les activités principales (nos travaux, nos investissements et nos réalisations) dans le Nord pour soutenir les consultations lors des ateliers nationaux. Le document n'est pas une proposition de politique et il se veut une description des activités et des enjeux qui devraient être discutés afin de créer une synergie ministérielle en ce qui concerne les initiatives nordiques.**

**Ce travail a été accompli par Gartner Lee Limited pour les Affaires ministérielles du Nord à Yellowknife. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Tim Coleman, Environnement Canada, Yellowknife, TN.**

# Table des matières

	Page
<b>Lexique des termes et des acronymes</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>Préface</b> .....	<b>vi</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Comprendre le Nord selon Environnement Canada</b> .....	<b>2</b>
Résumé.....	2
2.1 Identifier le Nord pour Environnement Canada .....	4
2.2 Caractéristiques principales de la géographie et de l'écosystème .....	4
2.3 Portrait politique.....	6
2.4 Cadre démographique et économique .....	7
<b>3. Gestion du territoire et des ressources du Nord</b> .....	<b>18</b>
Résumé.....	18
3.1 Contexte .....	18
3.2 Partager l'environnement avec d'autres ministères.....	19
3.3 Régimes d'Évaluation Environnementale.....	22
3.4 Autres processus de gestion des ressources.....	25
3.5 Autres mesures de gestion des ressources : Conseils des droits de surface.....	31
<b>4. Les activités d'Environnement Canada dans le Nord</b> .....	<b>32</b>
Résumé.....	32
4.1 Questions de gouvernance nordique .....	33
4.2 Activités sur les priorités environnementales .....	39
<b>5. Environnement Canada dessert le Nord</b> .....	<b>50</b>
Résumé.....	50
5.1 Introduction.....	51
5.2 Structure de gestion d'Environnement Canada.....	51
5.3 Les investissements d'EC dans le Nord.....	53
<b>6. Contacts ministériels</b> .....	<b>59</b>
<b>7. Références</b> .....	<b>60</b>
<b>Annexe 1.0. Traités et revendications territoriales dans le Nord d'Environnement Canada</b> .....	<b>62</b>
Résumé.....	62
Traités 63	
Autonomie gouvernementale.....	67
<b>Annexe 2.0. Législation environnementale clé par juridiction</b> .....	<b>70</b>
<b>Annexe 3.0. EC et le Nord en transition</b> .....	<b>74</b>
Le Cadre de travail sur la compétitivité et la durabilité environnementale .....	74
Vers une stratégie pour le Nord .....	76

## Liste des Figures

Figure 1. Nord d'Environnement Canada .....	4
Figure 2. Écozones terrestres du Canada.....	5
Figure 3. Écozones marines du Canada .....	5
Figure 4. Carte du Territoire du Yukon.....	8
Figure 5. Ententes de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest .....	10
Figure 6. Carte du Nunavut et de ses communautés .....	12
Figure 7. Carte du Nord de l'Ontario illustrant les cinq communautés nordiques.....	13
Figure 8. Premières Nations du Québec .....	14
Figure 9. Carte du Labrador.....	16
Figure 10. Le Passage du Nord-Ouest est une route navale qui relie les océans Atlantique et Pacifique.....	38
Figure 11. Initiatives écologiques à travers le Canada .....	46
Figure 12. Organigramme d'Environnement Canada .....	52
Figure 13. Comparaison des dépenses totales (en milliers de dollars) pour chaque région et l'administration centrale pour les exercices financiers 1996/1997 et 2003/2004 .....	56
Figure 14. Comparaison des dépenses dans le Nord par pilier pour les exercices financiers 1996/1997 et 2003/2004.....	58
Figure 15. Traités huit à onze. ....	64

## Liste des Tableaux

Tableau 1. Comparaison des programmes budgétaires du Nord pour EC pour les exercices financiers 1996/97 et 2003/04.....	57
Tableau 2. Liste des contacts ministériels.....	59
Tableau 3. Résumé des traités et des revendications territoriales dans le Nord.....	64
Tableau 4. Activités d'EC et le Cadre de travail stratégique pour le Nord.....	80

# Lexique des termes et des acronymes

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
APC	Agence Parcs Canada
ARTN	Accord sur les revendications territoriales du Nunavut
BERE	Bureau d'examen des répercussions environnementales
CAN	Commission d'aménagement du Nunavut
CBJNQ	Convention de la Baie James et du Nord québécois
CCDE	Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement
CCEBJ	Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
CCEK	Comité consultatif de l'environnement Kativik
CCGF	Conseil consultatif sur la gestion de la faune
CCME	Conseil canadien des ministres sur l'environnement
CERE	Comité d'étude sur les répercussions environnementales
CFFA	Contribution à la flore et à la faune de l'Arctique
CGG	Conseil de gestion du gibier
CGHCQBQ	Commission de gestion des hardes de caribous Beverly et Qamanirjuaq
CGRFN	Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
COMEV	Comité d'évaluation
COMEX	Comité d'examen
CNEQ	Convention du Nord-Est québécois
CNER	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
CQEK	Commission de la qualité de l'environnement Kativik
CTM	Conseil tribal Mushkegowuk
DD	Développement durable
DGR	Directeur général régional
DRHC	Division des relevés hydrologiques du Canada
EC	Environnement Canada
EE	évaluation environnementale
EECA	Évaluation des effets du climat arctique
EGM	Étude GEWEX sur le Mackenzie
ERIU	équipe régionale des interventions d'urgence
ETP	Équivalents temps plein
FRRFN	Fiducie de recherche sur les ressources fauniques du Nunavut
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
ICOAN	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
IEN	Initiative des écosystèmes nordiques
INRE	Institut national de recherche sur les eaux
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

<b>LCOM</b>	<b>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</b>
<b>LCPE</b>	<b>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</b>
<b>LEE</b>	<b>Loi sur les évaluations environnementales</b>
<b>LEP</b>	<b>Loi sur les espèces en péril</b>
<b>LESC</b>	<b>Loi sur les espèces sauvages au Canada</b>
<b>LGRVM</b>	<b>Loi sur la gestion des ressources de la vallée Mackenzie</b>
<b>LIA</b>	<b>Association des Inuit du Labrador</b>
<b>MAINC</b>	<b>Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada</b>
<b>MDN</b>	<b>Ministère de la Défense Nationale</b>
<b>MPO</b>	<b>Ministère des Pêches et des Océans</b>
<b>OEN</b>	<b>Office des Eaux du Nunavut</b>
<b>OEREVM</b>	<b>Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée Mackenzie</b>
<b>OTEVM</b>	<b>Office des Terres et des Eaux de la vallée Mackenzie</b>
<b>PAN</b>	<b>Programme d'action national</b>
<b>PDAPOA</b>	<b>Programme de déversements accidentels de pétrole dans l'océan Arctique</b>
<b>PEEA</b>	<b>Programme d'évaluation et d'échantillonnage dans l'Arctique</b>
<b>PEMA</b>	<b>Protection de l'environnement marin de l'Arctique</b>
<b>PIH</b>	<b>Programme d'intendance de l'habitat</b>
<b>POP</b>	<b>Polluants organiques persistants</b>
<b>RDI</b>	<b>Région désignée des Inuvialuit</b>
<b>RESCAPE</b>	<b>Rétablissement des espèces canadiennes en péril</b>
<b>RFDE</b>	<b>Ressources, Faune et Développement Économique (TNO)</b>
<b>RN</b>	<b>Région du Nunavut</b>
<b>RNCan</b>	<b>Ressources naturelles Canada</b>
<b>RSEE</b>	<b>Réseau de surveillance et d'évaluation de l'environnement</b>
<b>SCFEA</b>	<b>Système cartographique de la fragilité environnementale dans l'Arctique</b>
<b>SMA</b>	<b>Sous-ministre adjoint</b>
<b>SMC</b>	<b>Service météorologique du Canada</b>
<b>SRSÉB</b>	<b>Site de recherche et de surveillance sur les écosystèmes boréaux</b>
<b>S&amp;T</b>	<b>Science et technologie</b>
<b>TC</b>	<b>Transports Canada</b>
<b>TEAM</b>	<b>Mesures d'action précoce en matière de technologie</b>
<b>TERR</b>	<b>Technique d'évaluation pour la restauration des rives</b>
<b>TNO</b>	<b>Territoires du Nord-Ouest</b>
<b>WAPPRIITA</b>	<b>La loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</b>
<b>YESAA</b>	<b>Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act</b>
<b>YESAB</b>	<b>Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board</b>

# Préface

La conception de ce document de travail pour les employés d'Environnement Canada (EC) et des ateliers subséquents est financée par le Fonds d'innovation et d'apprentissage, et nécessite la participation de toutes les régions et services pour son élaboration et sa distribution. Ce document de travail décrit le rôle complexe qu'EC joue dans le paysage nordique en évolution en fournissant une brève description de ce que nous faisons et comment nous le faisons, des principales activités d'EC et des problèmes dans la poursuite du développement durable dans le Nord.

Plusieurs ateliers se tiendront à travers le pays pour renforcer la familiarisation avec le mandat nordique d'EC et pour créer une synergie entre les différentes initiatives qui s'attaquent aux problèmes de l'écosystème et du développement durable dans le Nord.

Nous nous attendons à ce que la finalisation du document de travail mène vers plus de cohérence et de qualité en respectant la planification et la programmation ministérielle dans le Nord.

## 1. Introduction

La majeure partie du Canada, en raison de sa situation géographique, est généralement appelée « le Nord ». Il existe plusieurs définitions du « Nord », mais pour EC, il inclut les territoires du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, et le Nord des provinces de Terre-Neuve et Labrador, Québec, Ontario et Manitoba.

Le ministère n'agit pas seul dans le Nord canadien. Un ensemble complexe de relations, internationales et nationales, détermine la façon dont le ministère entreprend son travail. La compréhension de la façon dont le partage des responsabilités de gestion environnementale entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est géré est le point central de la gerance efficace dans le Nord. De plus, la mise en oeuvre de traités et d'ententes sur les revendications territoriales doit aussi être prise en considération, car l'engagement en vertu de ces instruments a un impact important sur les responsabilités administratives et de juridiction dans le Nord.

À partir du mandat initial de protection de la biosphère en 1970, EC a poursuivi avec une approche écosystémique intégrée dans les années 80 et il a inclut le concept de développement durable dans le Plan vert du Canada dans les années 90. Aujourd'hui, EC continue de mettre l'accent sur les écosystèmes et le développement durable en utilisant les connaissances et les partenariats pour répondre aux questions environnementales nationales et internationales. Les pouvoirs, les tâches et les fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent et incluent les questions relatives à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel (incluant la qualité de l'eau, de l'air et des sols); les ressources renouvelables, incluant les oiseaux migrateurs et la faune et la flore provenant de l'extérieur du



pays; l'eau; la météorologie; le respect de toute règle ou réglementation faites par la Commission conjointe internationale sur les eaux limitrophes; et la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en respectant la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel (*La Loi sur le ministère de l'Environnement*). À cette fin, EC compte maintenant 4700 employés, un budget annuel de 0.5 milliard de dollars et des bureaux dans 100 communautés à travers le Canada.

Les principales lois reliées au mandat et aux activités d'EC incluent *la Loi sur le ministère de l'Environnement, Loi sur les Ressources en eau du Canada, Loi sur les Renseignements en matière de modification du temps, La Loi sur les espèces en péril, Loi sur la Protection civile, et la Loi sur les Espèces sauvages du Canada*. Les programmes et les responsabilités d'Environnement Canada doivent aussi prendre en charge d'autres lois fédérales gérées en partie par EC en collaboration avec d'autres ministères tels que Santé Canada (LCPE 1999, *Loi sur les produits dangereux*) RNCan, MPO, LCEE (*Loi canadienne sur l'Évaluation environnementale*), LPA (*La Loi sur les produits antiparasitaires*), Transports Canada (*Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, Loi sur la marine marchande du Canada (Partie XV), Loi sur le transport des marchandises dangereuses*), et Affaires indiennes et du Nord Canada (*Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*).

## **2. Comprendre le Nord selon Environnement Canada**

### **Résumé**

Le Nord pour EC inclut environ la moitié de la masse terrestre du Canada, comptant trois territoires et des portions de quatre provinces. Les autochtones représentent une grande proportion de la population du Nord, environ 20 % au Yukon, 35 % au Labrador, près de 85 % au Nunavut et presque 100 % dans le Nord de l'Ontario et du Québec.

Les groupes autochtones – Les Premières nations, Inuit et Métis – résidants dans le Nord sont très différents en matière de culture, de langue et de conceptions politiques ainsi que par leurs relations officielles avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. L'élément principal définissant ces relations est le statut des revendications territoriales et des négociations sur l'autonomie gouvernementale. Certains groupes autochtones dans le Nord font partie des « traités numérotés » (plus précisément les traités 8, 9 et 11), signés dans les premières décennies après la Confédération. D'autres n'ont jamais signé de traité que ce soit avec les autorités britanniques ou canadiennes. Par conséquent, le Nord est couvert par des « revendications territoriales globales », qui sont des traités des temps modernes dont le statut est protégé par la Constitution.

Suite aux relations avec les autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont des relations uniques de gestion dans les portions nordiques du pays. La dévolution a changé le

portrait politique du Yukon, il y a des chances que cela se poursuive au fur et à mesure que les accords de décentralisation seront négociés avec les TNO et le Nunavut.

L'activité économique du Nord est liée à l'extraction des ressources naturelles comme le pétrole et le gaz, les diamants, les métaux de base, les forêts et la vie marine. Le leadership gouvernemental continue d'être très important par sa contribution économique comme source d'emplois, surtout dans les petites communautés. Le secteur des services – transport, vente au détail, services commerciaux, la construction, etc. – est aussi une force économique en croissance de même que le tourisme et l'artisanat. Finalement, les activités traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche ont une grande importance culturelle et représentent une source de nourriture fraîche, économique et de grande qualité pour bien des gens du Nord.

## 2.1 Identifier le Nord pour Environnement Canada

Le Nord pour Environnement Canada<sup>1</sup> inclut le Labrador, le Nord du Québec déterminé par l'écozone de la Taïga du bouclier, le Nord de l'Ontario déterminé par l'écozone des Plaines hudsoniennes, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut (Figure 1). Ce secteur correspond à environ 50% de la masse terrestre du Canada.

## 2.2 Caractéristiques principales de la géographie et de l'écosystème

Le Nord selon EC comprend 13 des 20 écozones constituant le Canada. Les écozones se prêtent facilement à la préparation de rapports généraux à l'échelle nationale et servent à situer la diversité des écosystèmes du Canada dans un contexte nord-américain ou planétaire<sup>2</sup>.

Il comprend 10 écozones terrestres (Figure 2: Cordillère arctique, Haut-artique, Bas-Artique, Taïga des plaines, Taïga du bouclier, Taïga de la cordillère, Plaines hudsoniennes, Plaines boréales, Bouclier boréal, et la Cordillère boréale) et trois écozones marines (Figure 3: l'écozone du bassin arctique<sup>3</sup>, l'écozone de l'archipel arctique<sup>4</sup>, et l'écozone de l'arctique Nord-Ouest<sup>5</sup>).

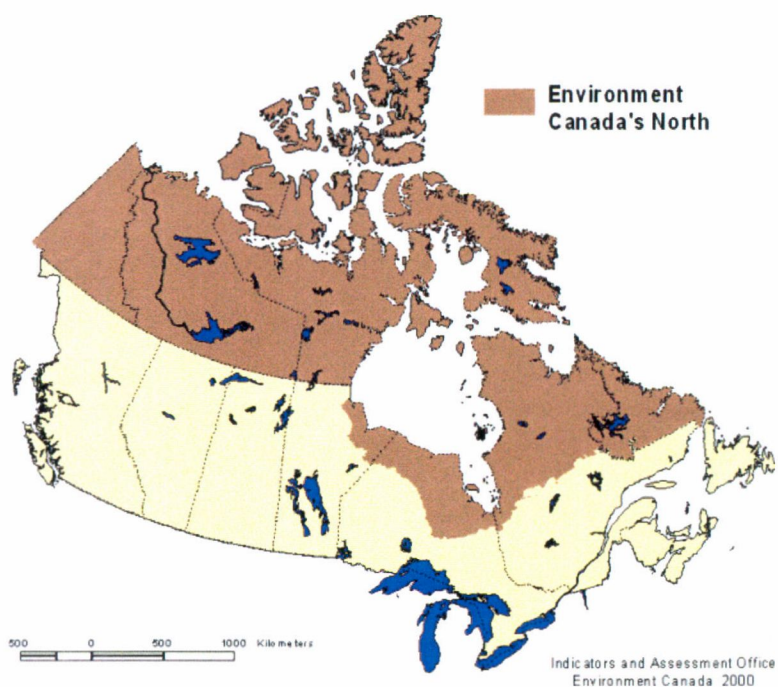


Figure 1. Nord d'Environnement Canada

<sup>1</sup> Les limites dans la figure 1 reflètent l'Initiative des écosystèmes nordiques décrite plus loin dans ce manuel.

<sup>2</sup> [http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/environnement/ecology/framework/terrestrialecozones/1/maptext\\_view](http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/environnement/ecology/framework/terrestrialecozones/1/maptext_view)

<sup>3</sup> <http://www.canadianbiodiversity.mcgill.ca/english/ecozones/arcticbasinmarine/arcticbasinmarine.htm>

<sup>4</sup> <http://www.canadianbiodiversity.mcgill.ca/english/ecozones/arcticarchipelagomarine/arcticarchipelagomarine.htm>

<sup>5</sup> <http://www.canadianbiodiversity.mcgill.ca/english/ecozones/northwestatlanticmarine/northwestatlanticmarine.htm>

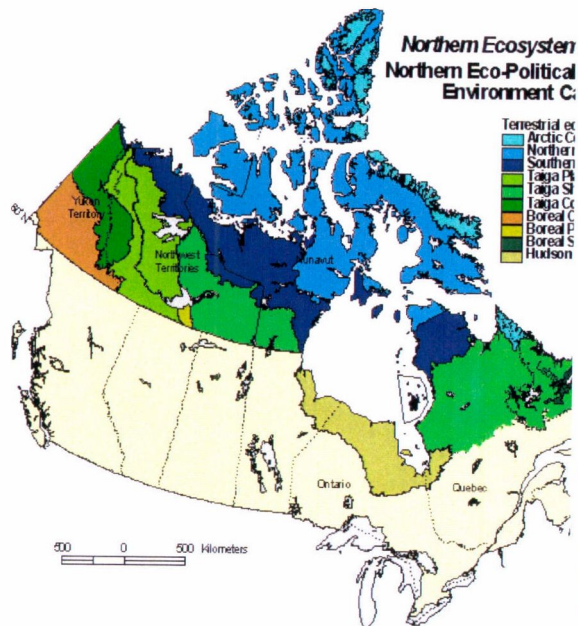


Figure 2. Écozones terrestres du Canada

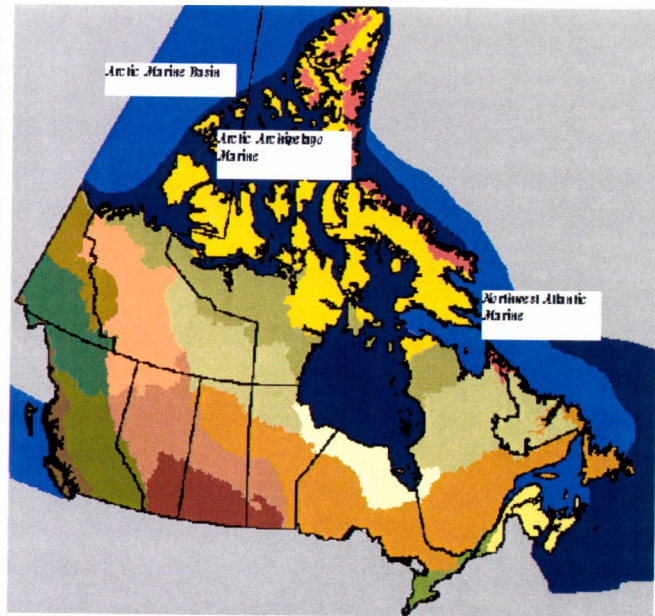


Figure 3. Écozones marines du Canada

## 2.3 Portrait politique

Le Nord présente un portrait politique complexe. En plus des limites de quatre provinces<sup>6</sup> et de trois territoires, les limites géopolitiques des traités et des revendications territoriales ont des implications importantes pour la gestion des terres et des ressources.

### **La gouvernance autochtone**

Durant les trente dernières années, le progrès du développement politique et le renforcement des institutions du Nord, combiné avec le progrès du dossier autochtone, ont contribué à renforcer les partenariats basés sur des relations entre gouvernements. La majorité des revendications territoriales du Nord ont été réglées ou sont en phase d'achèvement.

Neuf gouvernements des Premières Nations sont en place au Yukon et les négociations sur l'autonomie gouvernementale sont presque terminées ou progressent bien avec plusieurs autres groupes au Yukon et aux TNO. La plus ancienne entente canadienne, la Convention de la Baie James et du Nord québécois, a été signée en 1971 et actuellement on discute de sa mise en application. Les Innus du Labrador ont récemment signé leur entente de revendications territoriales globales et d'autonomie gouvernementale, pendant que les Premières Nations des basses terres de la Baie d'Hudson fonctionnent en système de réserve selon la Loi sur les Indiens.

Les dirigeants des Métis à travers le Nord sont à différentes étapes de développement politique. La Nation Métis des TNO discute actuellement avec le gouvernement territorial et canadien relativement à un « ensemble de terres et de ressources » qui contiendra des éléments d'une entente de revendication territoriale.

### **Gouvernements territoriaux et provinciaux**

Le nouveau territoire du Nunavut, même s'il traverse les difficultés inévitablement occasionnées par le développement du territoire, fournit la base pour que les Inuits de l'Arctique de l'Est puissent construire leur propre avenir. Les responsabilités de gestion des terres et des ressources provinciales semblables à celles de l'AINC au Yukon ont été développées par le gouvernement du Yukon le 1<sup>er</sup> avril 2003, fournissant ainsi aux résidents du Yukon les moyens pour prendre des décisions concernant les problèmes importants de développement du territoire. Les négociations sur la décentralisation ont débuté dans les TNO avec la participation du gouvernement territorial et des dirigeants autochtones. Les discussions concernant la dévolution avec le Nunavut s'amorceront probablement en 2005.

Les gouvernements provinciaux fonctionnent à une grande distance des régions nordiques, et ils font des efforts pour régler systématiquement les questions nordiques par le biais du

---

<sup>6</sup> Même si le Nord d'environnement Canada comprend le Manitoba, il n'est pas décrit dans ce manuel, en raison de la petite étendue de ses Plaines hudsoniennes.

développement de mécanismes intergouvernementaux. Le but de plusieurs de ces mécanismes est de permettre aux dirigeants autochtones et à ceux des gouvernements provinciaux et territoriaux de travailler avec le gouvernement fédéral pour établir un consensus sur la façon de répondre conjointement aux défis du Nord. Les Institutions créées par le biais des règlements des revendications territoriales et des autres processus fournissent au peuple autochtone du Nord les moyens de participer au processus de décision concernant le développement et de tirer profit des principaux projets, améliorant ainsi leur support aux activités de développement. Elles sont des fondements essentiels pour les opportunités de développement actuel et futur

### **Contexte politique international**

Pendant la dernière décennie, l'augmentation de l'intérêt pour les événements et les questions circumpolaires a incité la coopération internationale à aborder les questions environnementales de l'Arctique. De plus en plus, la coopération entre les nations circumpolaires dépasse les recherches et la surveillance scientifiques pour aller vers des efforts pour minimiser l'impact humain et identifier des approches pour s'adapter à ces impacts au besoin. De plus, l'engagement des gouvernements et des organismes autochtones a augmenté l'attention politique à la dimension humaine de ces problèmes circumpolaires. Des partenariats en fonction des projets avec les institutions dans d'autres nations circumpolaires se sont multipliés, permettant aux participants de développer des compétences en partageant l'expertise, les informations et les technologies les plus appropriées aux contextes nordiques.

Les relations entre EC et ces institutions internationales, territoriales, provinciales et autochtones évoluent en même temps que les responsabilités et les priorités de gouvernance changent. Au même moment, les relations changent entre les organismes de gouvernance et de politiques intervenant dans le nord.

## **2.4 Cadre démographique et économique**

Cette partie résume la base du cadre démographique et économique du Nord selon EC.

### **2.4.1 Yukon**

Le territoire du Yukon (Figure 4) est le territoire le plus à l'ouest du Canada, limité à l'ouest par l'Alaska et à l'est par les Territoires du Nord-Ouest. Les limites nord et sud sont respectivement l'océan Arctique et la Colombie-Britannique.

### 2.4.1.1 Démographie

On distingue deux caractéristiques centrales de la démographie du Yukon. Premièrement, si les Premières nations représentent une minorité importante (23%), la majeure partie de la population n'est pas autochtone. Deuxièmement, les deux tiers de la population du territoire (28,675<sup>7</sup>) vit dans la ville de Whitehorse, et le reste est parsemé dans de petites communautés.

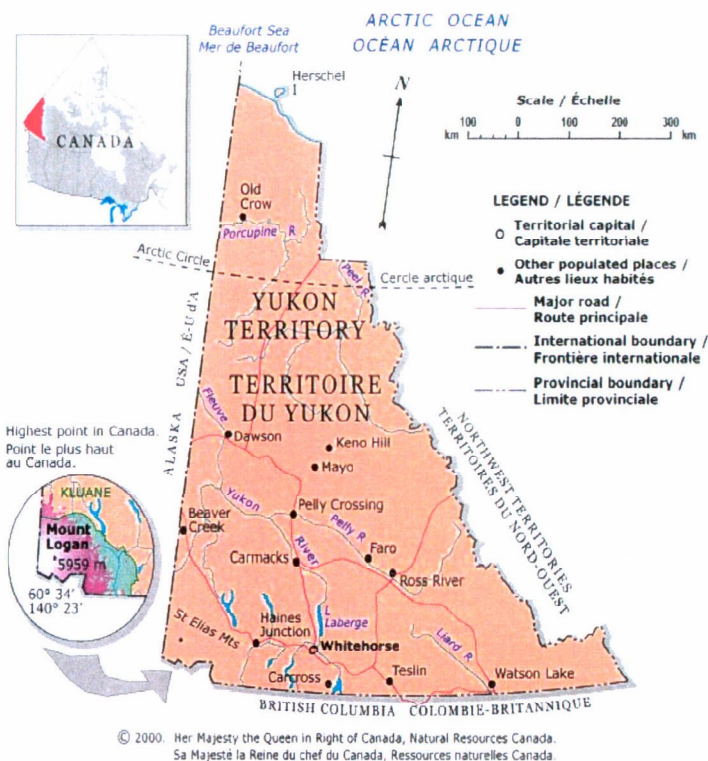


Figure 4. Carte du Territoire du Yukon<sup>9</sup>

### 2.4.1.2 Économie<sup>8</sup>

Le développement économique du Yukon est lié étroitement à l'exploitation minière depuis plus d'un siècle. L'économie a monté en flèche ou a décliné selon les cycles du secteur minier. Aujourd'hui, l'exploitation minière n'a pas retrouvé sa vigueur, mais encore une fois, l'augmentation des cours mondiaux amène plus de prospection.

La prospection et le développement du pétrole et du gaz<sup>10</sup> pourraient potentiellement augmenter au Yukon. Les anciennes activités de prospection dans le sud-est du Yukon sont étroitement liées (par le biais d'un réservoir commun) aux activités de prospection et de développement du pétrole et du gaz dans le sud-ouest des TNO (p. ex., Plateau de la Liard). Le bassin de la plaine Eagle dans le Nord du Yukon est un bassin sous-exploré qui a un potentiel prouvé de pétrole et de gaz et un potentiel élevé pour des découvertes supplémentaires de gisements de pétrole et de gaz de taille petite à moyenne.

<sup>7</sup> [http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1\\_F.cfm](http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_F.cfm)

<sup>8</sup> <http://www.yukoncommunities.yk.ca/fr/yukon/economy/>

<sup>9</sup> [http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/reference/provincesterritories/yukon\\_territory/referencemap\\_image\\_view](http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/reference/provincesterritories/yukon_territory/referencemap_image_view)

<sup>10</sup> [http://www.ainc-inac.gc.ca/oil/bkgd/prospectus/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/oil/bkgd/prospectus/index_f.html)

Le tourisme fournit aussi un nombre important d'emplois dans des domaines reliés aux services d'hébergement et de restauration, des loisirs, du transport et du commerce au détail même s'ils sont saisonniers.

Finalement, les activités et les emplois gouvernementaux demeurent les principaux facteurs qui contribuent à l'économie du Yukon. Les gouvernements territoriaux, fédéral, municipaux et autochtones créent des emplois dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et des services sociaux. En 2003, les gouvernements employaient près de 5 000 personnes, presque le tiers des travailleurs du Yukon.

#### **2.4.2 Territoires du Nord-Ouest**

Les Territoires du Nord-Ouest (Figure 5) ont subi des changements continus pendant les 150 dernières années. En 1870, lorsque les Territoires du Nord-Ouest devinrent canadiens, ils incluaient ce que nous connaissons maintenant comme les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, le Yukon, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec. L'archipel arctique est ajouté en 1880. La configuration actuelle des Territoires du Nord-Ouest s'est produite le 1<sup>er</sup> avril 1999 avec la création du Nunavut.



### 2.4.2.1 Démographie

La répartition générale des éléments autochtones et non autochtones de la population est quelque peu trompeuse pour deux raisons. Premièrement, même si l'équilibre semble être très près de 50-50, la distribution n'est pas uniforme. La ville de Yellowknife, est constituée de près de la moitié de la population territoriale (37,360<sup>11</sup>), elle a une prédominance non autochtone, tandis que les petites communautés sont majoritairement autochtones.

Deuxièmement, les disparités culturelles et politiques sont évidentes entre les peuples autochtones, par exemple, entre les Inuvialuit, les Métis et les Dénés (à l'intérieur des Dénés, les regroupements régionaux et de tribus sont très importants, notamment par leurs relations variables avec les Métis locaux).

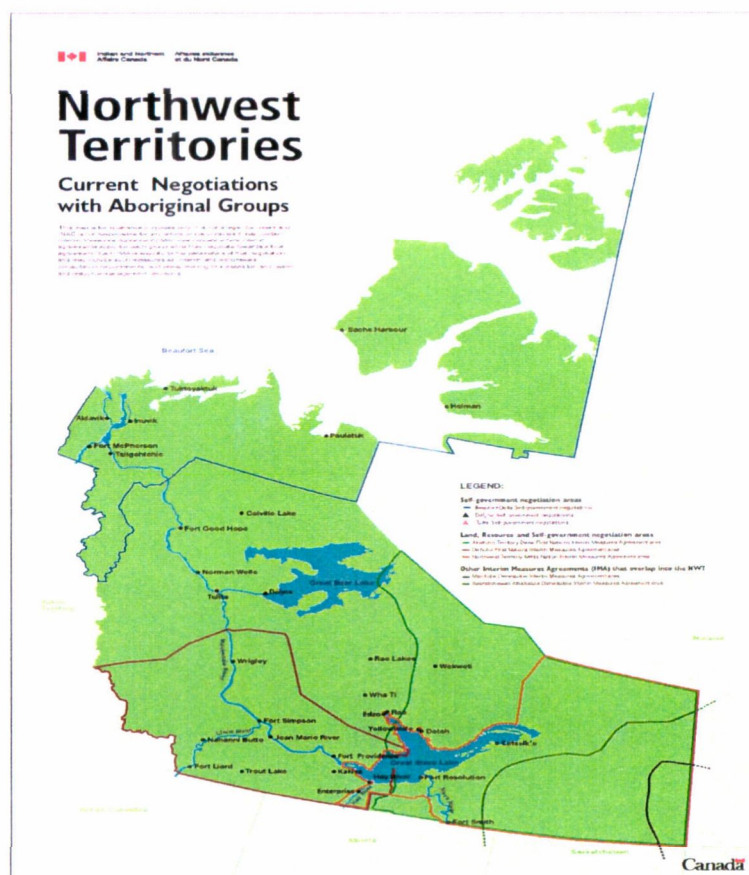


Figure 5. Ententes de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest

### 2.4.2.2 Économie

Les productions minières, pétrolières et de gaz naturel sont les plus importants secteurs d'activité. Dans le secteur minier, l'exploitation de l'or a beaucoup diminué car les mines les plus anciennes et à faibles rendements ont fermé. Cependant, le secteur du diamant est en

<sup>11</sup> [http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1\\_F.cfm](http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_F.cfm)

plein essor et fournit plusieurs emplois directs et indirects dans le domaine des services. Les secteurs d'activités traditionnels comme la pêche, la chasse et le piégeage ont perdu de l'importance comme source de revenus à cause des prix peu élevés, mais ils demeurent significatifs pour la culture et servent aussi de source de nourriture dans plusieurs communautés. Il y a une promotion et une incitation à l'artisanat pour aider à remplacer ces secteurs d'activités.<sup>12</sup>

Les gouvernements - fédéral, territorial, municipaux, et autochtones – sont les plus grands employeurs et ils constituent un secteur économique important pour plusieurs communautés. En 1996, 10,993 personnes, ou 40 % de tous les travailleurs, étaient employées par le secteur gouvernemental.

### **2.4.3 Nunavut**

Le Nunavut (Figure 6) créé le 1<sup>er</sup> avril 1999 est le plus récent territoire du Canada. Une promesse de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, la création du Nunavut a séparé en deux les Territoires du Nord-Ouest en suivant la ligne de démarcation des territoires traditionnels Inuit et Déné.

#### **2.4.3.1 Démographie**

La population du Nunavut (26,745<sup>13</sup>) est très Inuit et très jeune selon les standards canadiens - 41 % des gens ont moins de 15 ans. Iqaluit, la capitale du territoire compte 6 000 personnes, représentant le cinquième de la population du territoire. Les autres personnes vivent dans deux douzaines de petites communautés, qui comptent 95 pour cent ou plus d'Inuit.

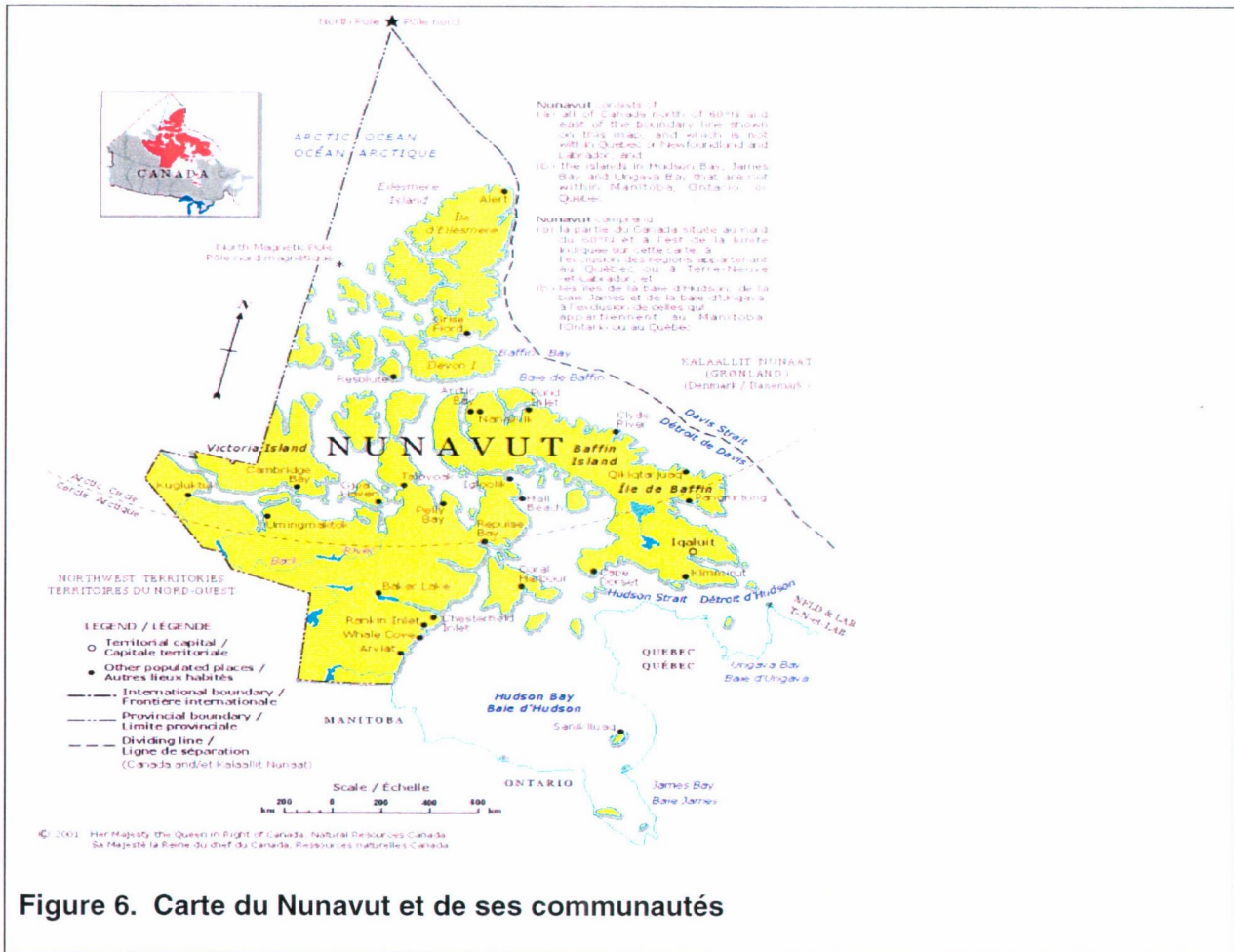
#### **2.4.3.2 Économie**

L'économie du Nunavut est dominée par les activités du secteur public. Le secteur des services lié à la prospection des minéraux est en croissance importante car le Nunavut cherche à exploiter ses vastes ressources minérales. Le Nunavut a aussi des réserves importantes de pétrole et de gaz qui pourraient soutenir son potentiel économique lors de l'augmentation des prix du carburant. Même s'il existe un potentiel considérable, le développement économique du Nunavut continue d'être limité à cause des coûts élevés du transport et du développement, à cause du manque d'infrastructures maritimes, de son climat extrême et de l'éloignement des gisements (GN, 2004).

---

<sup>12</sup> <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=J1SEC785646>

<sup>13</sup> [http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1\\_F.cfm](http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_F.cfm)



**Figure 6. Carte du Nunavut et de ses communautés**

L'économie des récoltes vaut 40 millions de dollars annuellement et fournit à plusieurs familles une source importante d'aliments nutritifs économiques (GN, 2004). Le tourisme, l'artisanat et la pêche commerciale sont tous des éléments importants de l'économie territoriale avec un énorme potentiel de croissance. Le mouvement coopératif a longtemps été une force économique au Nunavut, par le biais de son réseau de magasins et le marketing de son artisanat. Avec l'accord des revendications territoriales et le transfert de montants substantiels d'argent de la part du gouvernement fédéral aux organismes inuit, les sociétés inuit sont devenues d'importants acteurs dans l'économie.

## 2.4.4 Nord de l'Ontario

Le Nord de l'Ontario selon EC (Figure 7) correspond à l'écozone des Plaines hudsoniennes. Il existe aussi un Nord de l'Ontario basé sur les limites administratives et politiques. Ce « Nord de l'Ontario » est généralement identifié par la région au Nord du lac Nipissing, qui inclut les régions métropolitaines de North Bay, Sudbury et Thunder Bay.

### 2.4.4.1 Démographie

Le Nord de l'Ontario se trouve dans les basses terres de la baie d'Hudson et inclut les communautés Cries de Fort Severn, Peawanuck, Attawapiskat, Kashechewan, Fort Albany, et Moosonee. Toutes les communautés font partie de la Nation Nishnawbe-Aski (Cris) et leur population en 2001, était de 7124 (Statistiques Canada, 2004), constituée presque entièrement d'Autochtones. Moosonee et Moose Factory sont accessibles par train en provenance du sud et des routes d'hiver relient plusieurs des communautés, sinon le transport s'effectue par voie aérienne ou maritime.



Figure 7. Carte du Nord de l'Ontario illustrant les cinq communautés nordiques

### 2.4.4.2 Économie

- L'économie locale est principalement basée sur les services aux Premières Nations et de petites entreprises. Il existe encore une dépendance à la terre, car les familles quittent la communauté au printemps et à l'automne pour camper, chasser, piéger, pêcher et préparer les peaux. Le tourisme, le gouvernement et les activités de services fournissent une grosse partie des emplois de l'économie basée sur les salaires. Les entreprises commerciales dont les Premières Nations sont propriétaires-exploitants augmentent en importance.

## 2.4.5 Le Nord du Québec

Le Nord du Québec selon EC correspond presque à la définition conventionnelle du Nord du Québec (Figure 8) et inclut les écozones de la taïga du bouclier, Haut-arctique, Bas-Artique. Les frontières sont la Baie d'Hudson à l'ouest, et la baie d'Ungava et le Labrador à l'est. Le territoire comprend la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois. Il se compose principalement du Nunavik (territoire Inuit), une partie de Eeyou Istchee (territoire Cri), Naskapi Iyuch Utaschiwaaw (territoire Naskapi) et de la communauté Innue de Matimekush/Lac-John. Le Nord québécois couvre environ 50 % de la province de Québec et il est sous la responsabilité administrative du gouvernement du Québec sauf pour la pêche, les oiseaux migrateurs, les activités maritimes et les terres de la couronne fédérale.

### 2.4.5.1 Démographie

Une population très petite comparativement à l'immensité du territoire caractérise la démographie du Nord québécois. La population est constituée principalement d'Autochtones de quatre nations : Les Cris, les Inuits, les Naskapis et les Innus (Environnement Canada, 2002).

Le Nunavik est constitué de 14 communautés inuites, avec une population de 8 705 Inuits (Environnement Canada, 2002) incluant environ 900 non Inuits (Nunavik Atlas, 2004).

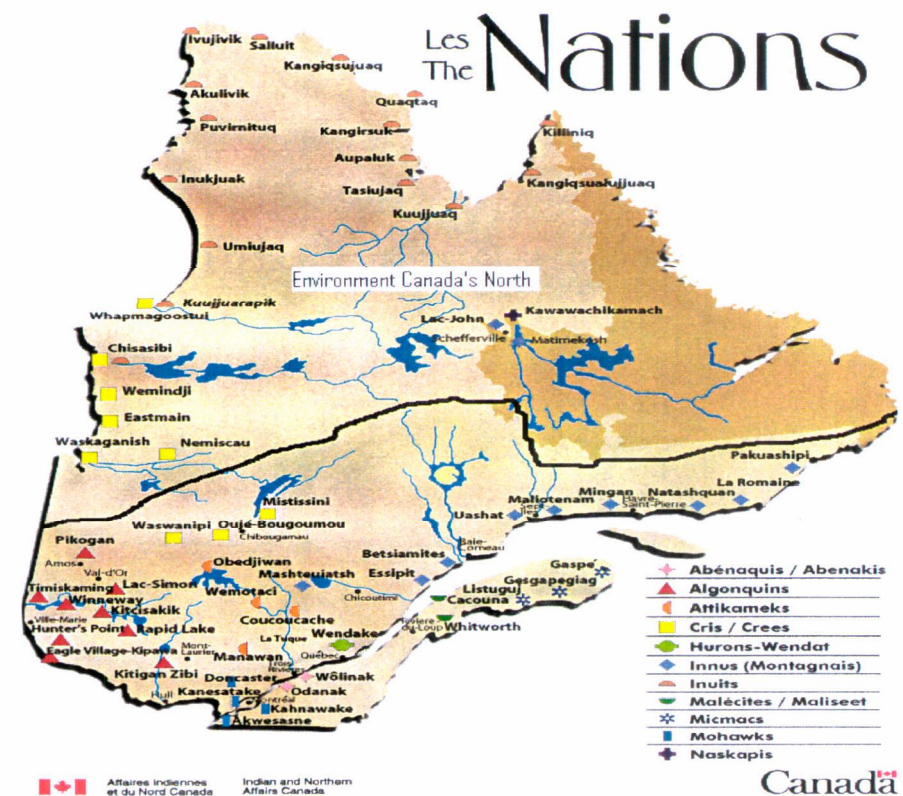


Figure 8. Premières Nations du Québec<sup>14</sup>

Les cinq communautés cries ont une population autochtone totale d'environ 7 394 (Environnement Canada 2002) et une population non autochtone de 100 personnes (Statistiques Canada, 2004). Le territoire naskapi compte une communauté avec une population de 799 (Environnement Canada, 2002). Finalement, le Nord québécois est aussi constitué des communautés de Schefferville et de Kawawachikamach (population combinée

<sup>14</sup> [http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/aqc/nat\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/aqc/nat_f.html)

d'environ 655) et des communautés innues de Matimekosh/Lac John (pop. 712) (Environnement Canada, 2002).

#### **2.4.5.2 Économie**

Le développement hydroélectrique et l'exploitation minière prédominent nettement en matière de développement du territoire. Le complexe de La Grande, construit dans les années 80, produit plus de 15 000 MW d'électricité, qui est envoyée dans les marchés du sud du Québec par un réseau impressionnant de ligne de transport d'énergie. Dans la province, le Nord québécois est l'une des régions avec le plus puissant potentiel d'énergie hydroélectrique.

Le territoire a aussi un très bon potentiel minier. Même si la région doit encore être explorée, la prospection des minéraux a augmenté au nord du 55<sup>e</sup> parallèle depuis les dernières années. Le principal gisement exploité dans le territoire est la propriété Raglan, qui est opéré par le propriétaire Falconbridge en vertu d'une entente avec les Inuits. Ce grand gisement de nickel-cuivre a une durée de vie estimée à 25 ans.

La découverte récente de minéraux indicateurs de diamant est aussi très prometteuse pour le Nord québécois. La prospection est en cours dans la région pour obtenir plus de données sur ce secteur relativement inconnu (Environnement Canada 2002).

#### **2.4.6 Labrador**

Le Labrador est la partie continentale de la province de Terre-Neuve et Labrador (Figure 9). Le Labrador forme la partie la plus à l'est du Bouclier canadien, il a la forme approximative d'un triangle et il a une superficie d'environ 112 000 milles<sup>2</sup> et deux fois et demie la grandeur de Terre-Neuve. Ses limites sud et ouest sont le Québec. À l'est c'est l'océan Atlantique.

##### **2.4.6.1 Démographie**

Lors du dernier recensement, la population du Labrador était de 27 864 comptant 9 700 personnes de descendance autochtone (35 %) - Inuit, Métis, ou Innus (Statistiques Canada, 2001). Les communautés autochtones se trouvent sur la côte du Labrador dans la région supérieure du lac Melville tandis que les populations non autochtones se retrouvent principalement dans l'ouest du Labrador et dans certaines parties du centre du Labrador et de la basse côte. Les deux communautés innues du Labrador sont Sheshatshiu et Natuashish. La population innue totale de Sheshatshiu est d'environ 902 tandis que celle de Natuashish est de 580 (Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada 2003). Les Innus sont actuellement en négociations pour les revendications territoriales.

Les communautés principalement constituées d'Inuits représentées par L'Association des Inuit du Labrador (LIA) incluent Nain, Hopedale, Postville, Makkovik et Rigolet. La population totale

de ces populations est approximativement de 4 000. L'AIL a récemment ratifié un accord de revendication territoriale et de gouvernance avec les gouvernements fédéral et provinciaux.

Les Métis du Labrador sont environ 4 000 et vivent principalement dans les communautés du centre et des côtes (Statistiques Canada, 2001). Le gouvernement du Canada doit encore prendre une décision en respectant l'application du critère Powley pour les Métis du Labrador. Il doit aussi rendre une décision à savoir si l'entente de revendication territoriale des Métis du Labrador sera acceptée pour la négociation.

#### 2.4.6.2 Économie

Les principaux conducteurs économiques du Labrador incluent l'exploitation minière, le commerce au détail, les services gouvernementaux, les services d'éducation, les services de santé et sociaux, le tourisme d'accueil, la construction, la fabrication et les communications suivies de la pêche et de l'hébergement<sup>15</sup>. Les importantes activités minières, hydroélectriques et militaires font contraste avec les activités de chasse et de pêche du style de vie traditionnel.

Dans l'ouest du Labrador l'exploitation minière est le secteur d'activité principal avec ses deux mines de minerais de fer et son installation hydroélectrique située dans la région supérieure de Churchill Falls. Sur la côte Nord, des pressions sur les activités de pêche existent en plus du développement

de l'exploitation minière du nickel-cuivre-cobalt (Voisey's Bay). Dans le centre, la côte sud et les détroits du Labrador, l'industrie forestière se développe en même temps que les industries traditionnelles du tourisme et de la pêche. La base militaire située à Happy Valley-Goose Bay est aussi une industrie principale du centre du Labrador.

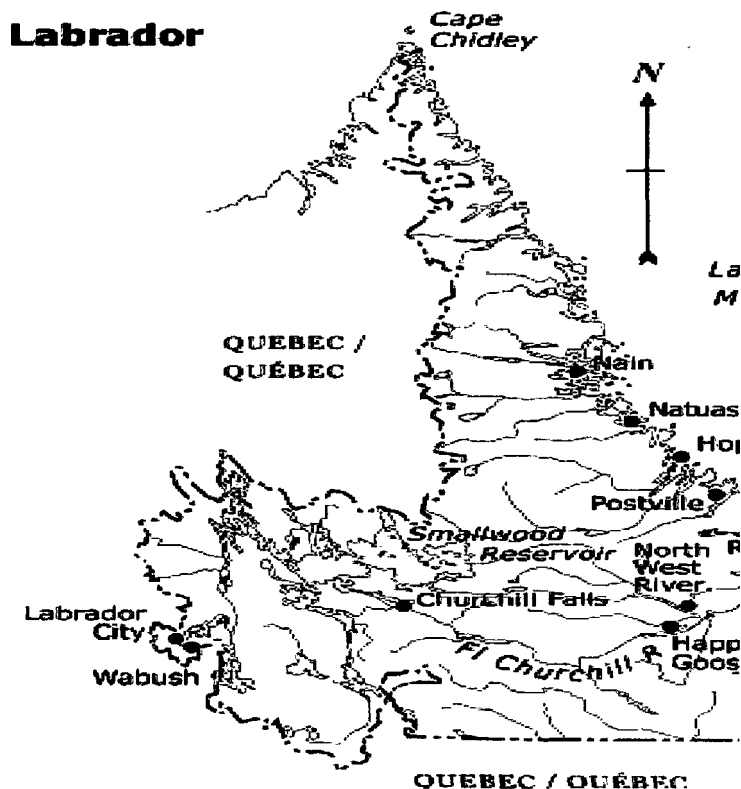


Figure 9. Carte du Labrador<sup>16</sup>

<sup>15</sup> APECA Terre-Neuve (2001). The Labrador Public Policy Report p. 80

<sup>16</sup> [http://www.heritage.nf.ca/labrador\\_fullmap.html](http://www.heritage.nf.ca/labrador_fullmap.html)

La création de deux parcs nationaux, les parcs des monts Torngat et des monts Mealy, de même que le prolongement de la route translabradorienne, laisse prévoir l'augmentation du tourisme.



## **3. Gestion du territoire et des ressources du Nord**

### **Résumé**

Le rôle d'EC en ce qui concerne la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles est partagé avec plusieurs autres parties, incluant des ministères et agences fédéraux, provinciaux et territoriaux, et des organismes institués en vertu des revendications territoriales. Les revendications territoriales et autres dispositions découlant des procédures d'évaluation environnementale ont mené à la mise sur pied de conseils, tribunaux et autres régimes de cogestion à travers tout le Nord. Ces institutions ont augmenté la charge de travail ainsi que les exigences fiscales car EC est invité à siéger sur des comités, à fournir des avis techniques et à faire des recommandations relatives à des politiques.

### **3.1 Contexte**

La responsabilité de la gestion de l'environnement est partagée avec d'autres ministères et agences gouvernementaux, et des organismes revendiquant des ententes territoriales. Les ententes territoriales sont les traités des temps modernes protégés constitutionnellement par l'Article 35 de la Loi Constitutionnelle de 1982. Presque tout le territoire des trois régions assignées est couvert par des revendications territoriales. Au Labrador, la LIA a ratifié en 2004 une entente de revendication territoriale et de gouvernance; les Innus ou Montagnais sont quant à eux encore en négociation et la décision n'a pas encore été prise par le gouvernement fédéral à savoir si l'entente territoriale réclamée par le peuple des Métis du Labrador sera entendue et négociée.

Les institutions publiques de gestion qui résultent des revendications territoriales incluent la faune, le poisson, l'eau, les droits de surface et les conseils de l'aménagement du territoire. Il y a aussi des conseils qui gèrent l'évaluation environnementale des projets. Cela signifie qu'une compréhension des responsabilités environnementales du Nord implique une reconnaissance du rôle et des pouvoirs des différents organismes fonciers, de ressources naturelles et environnementaux en place. Cela nécessite aussi beaucoup d'efforts humains et fiscaux pour répondre aux exigences en évolution incluant le personnel pour siéger sur les commissions, les services d'expertises scientifiques et techniques indispensables et un financement occasionnel voué aux projets spéciaux.

## **3.2 Partager l'environnement avec d'autres ministères**

Le rôle d'EC sur le territoire nordique est une affaire interjuridictionnelle complexe. Les gouvernements provinciaux partagent la responsabilité constitutionnelle de l'environnement avec le gouvernement fédéral. La situation dans les territoires est gérée de la même façon que dans les provinces même si les territoires sont, à la limite, encore sous la responsabilité constitutionnelle du Gouvernement du Canada. Une vue d'ensemble des lois concernant les responsabilités provinciales et territoriales sur l'environnement se trouve dans l'Annexe 2. Le personnel d'EC travaille en collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux dans un grand nombre d'activités dans le Nord allant de la collaboration internationale, à la recherche jusqu'à l'application des lois.

Environnement Canada partage les responsabilités de gestion de l'environnement avec plusieurs ministères et organismes fédéraux et compte sur leur expertise pour exercer son mandat. Le partage des responsabilités de gestion de l'environnement a d'abord été mentionné dans *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique* et plus tard dans la *Loi Constitutionnelle* (1982). Quelques-uns des ministères et agences fédéraux clés détenant des responsabilités de gestion environnementale sont cités ci-après.

### **3.2.1 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)**

Le rôle du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien (MAINC) est extrêmement vaste et inclut le règlement et la mise en oeuvre des ententes territoriales, la négociation des accords d'autonomie gouvernementale, l'avancement de l'évolution politique, la gestion des ressources naturelles non renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, et favoriser le leadership pour le développement durable tant au niveau national que chez les nations circumpolaires.

Ce vaste mandat vient de la *Loi du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, la *Loi sur les Indiens*, les lois territoriales et les obligations juridiques résultant de l'article 91 (24) de la *Loi Constitutionnelle*, 1867; cependant, le ministère est chargé d'administrer plus de 50 lois au total. Par conséquent, le mandat du MAINC est complexe et ses responsabilités englobent un large éventail de services et chevauchent de nombreux autres ministères du gouvernement fédéral.

En général, le MAINC est le premier, mais non le seul, responsable du respect des obligations constitutionnelles, fiduciaires, conventionnelles, politiques et légales du gouvernement fédéral, envers les Premières Nations, les Inuits et les gens du Nord. Pour s'acquitter de ce mandat, le MAINC doit travailler en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les gens du Nord, ainsi qu'avec les ministères et agences fédéraux, provinciaux et territoriaux. De plus en plus, le rôle du MAINC vise à faciliter les changements et à réunir les partenaires et les intérêts requis pour la mise en œuvre de « Rassembler Nos Forces — Plan d'Action Autochtone du Canada » (1998) du gouvernement.

### **3.2.2 Pêches et Océans Canada**

Pêches et Océans Canada est responsable des réglementations, des programmes gouvernementaux et des politiques à l'appui des intérêts écologiques, économiques et scientifiques du Canada sur les eaux maritimes et intérieures; de la conservation et de l'utilisation viable des ressources halieutiques dans l'eau de mer et dans les eaux intérieures; de diriger et de faciliter les programmes et politiques fédéraux sur les océans; de la mise en place des services maritimes sécuritaires, efficaces et écologiques répondant aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale. Des six régions administratives qui composent le Ministère, il y a Terre-Neuve, le Québec et les régions centrales et arctiques qui assurent les services dans le Nord.

Les mesures législatives principales liées au mandat et à l'opération de Pêches et Océans Canada incluent la *Loi sur le Ministère des Pêches et Océans*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur la protection des pêcheries côtières*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les eaux navigables*, la *Loi sur les océans*.

### **3.2.3 Ressources naturelles Canada**

Ressources naturelles Canada (RNCan) se spécialise dans le développement durable et l'utilisation des ressources naturelles, incluant l'énergie, les minéraux et métaux, les forêts et il maintient les capacités du gouvernement canadien en sciences de la terre. RNCan assure quatre services principaux : (1) diriger une science et une technologie de pointe pour fournir des idées, connaissances et technologies aux Canadiens, (2) bâtir et soutenir une infrastructure du savoir national sur le territoire canadien et ses ressources, (3) assurer que les politiques et réglementations fédérales sur des questions comme l'environnement, le commerce, l'économie, la science, la technologie et le territoire canadien mettent en valeur l'apport à l'économie du secteur des ressources naturelles, et (4) encourager les intérêts et les engagements internationaux du Canada ayant trait aux ressources naturelles. Le Ministère se compose du Secteur des sciences de la terre, le Service canadien de la Forêt, le Secteur des Minéraux et des Métaux, le Secteur de la politique de l'énergie, le Secteur de la technologie et des programmes énergétiques, des programmes sur la politique et la technologie de l'énergie, et le Secteur des services intégrés.

La législation environnementale mise en oeuvre par RNCan comprend la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, la *Loi canadienne sur les richesses pétrolières*, la *Loi Canadienne sur les arpentages*, la *Loi Canadienne sur le pétrole et le gaz naturel*, la *Loi sur le Ministère des Ressources naturelles*, et la *Loi sur les forêts*.

### **3.2.4 Transports Canada**

Transports Canada travaille pour assurer aux canadiens le meilleur réseau de transport possible en développant et en administrant des politiques, réglementations et programmes pour un système de transport sécuritaire, efficace et écologique contribuant à la croissance économique et au développement social au Canada, et en protégeant l'environnement physique. Comme Environnement Canada, le Ministère s'organise en cinq bureaux

régionaux (la région du Pacifique, la région des Prairies et du Nord, la région de l'Ontario, la région du Québec et la région Atlantique), et plus de cinquante Centres Transports Canada.

La législation environnementale pour laquelle Transports Canada est responsable inclut la *Loi sur le Ministère des Transports*, la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, et la *Loi sur la Protection des eaux navigables*.

### **3.2.5 Agence Parcs Canada**

Le rôle de l'agence Parcs Canada est de protéger et de donner, au niveau national, des exemples importants du patrimoine naturel et culturel du Canada et de favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine par des moyens qui assurent son intégrité écologique et commémorative autant pour les générations actuelles que futures. L'agence Parcs Canada fait face à ses engagements par sa politique de gestion des parcs qui vise l'intégrité écologique et assure l'identification et le choix des terres et des sites culturels à protéger.

L'agence Parcs Canada est chapeauté par le EC. Dans le Nord, EC compte dix parcs nationaux établis ou réserves de parcs nationaux ainsi que plusieurs parcs projetés. Ils sont tous situés dans les trois territoires. Il y a quatre sites historiques nationaux gérés par Parcs Canada : un au Labrador et trois au Yukon. Plusieurs sites historiques sont à l'état de projet, par exemple, Saoyue et Ehdacho, la Pêcherie Deline et le site historique du Fort Franklin des Territoires du Nord Ouest. L'agence Parcs Canada est aussi responsable de l'identification et de la protection des rivières désignées du patrimoine. Il existe dix rivières désignées et une rivière proposée à travers tout le Nord d'EC (onze et deux respectivement, si le Nord du Manitoba est inclus).

Il est à noter que le rôle de Parcs Canada est sur le point de changer dans les territoires. Alors que s'installe la dévolution, l'agence Parcs Canada devient le plus important administrateur de terres des trois territoires du Nord.

### **3.2.6 Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale**

L'agence Canadienne d'Évaluation Environnementale (Agence) est un organisme fédéral indépendant responsable devant le Parlement par l'intermédiaire d'EC. L'Agence a un rôle diversifié, mais elle est tout d'abord responsable de la gestion de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) incluant le soutien administratif et consultatif pour des comités de révision, des médiations, des études globales et l'examen préalable par catégorie.

### 3.3 Régimes d'Évaluation Environnementale

Environnement Canada est confronté à de nombreux régimes d'évaluation environnementale (ÉE) à travers le Nord, qui s'inspirent des techniques et de l'expertise des employés d'EC. Dans chacune des juridictions, les structures d'EC sont différentes en raison des accords de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale. L'accord le plus récent, qui est un précurseur du concept du développement durable en ÉE, est la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*<sup>17</sup> (CBJNQ) (1975).

Les autres processus d'ÉE sur les revendications territoriales sont résumés dans le Tableau 1.

**TABLEAU 1. Processus d'Évaluation Environnementale (ÉE) des Revendications Territoriales**

Revendications Territoriales	Région	Année d'édiction du processus d'EE
Convention de la Baie James et du Nord québécois	Le Nord du Québec	1975
Convention du Nord-Est québécois	Le Nord du Québec	1978
Convention sur les revendications territoriales des Inuvialuit	Région désignée des Inuvialuit	1984
Accord complet sur les revendications territoriales du Nunavut	Nunavut	1996
Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in	TNO	1998 ( <i>Loi sur la gestion des ressources de la vallée Mackenzie</i> )
Entente sur la revendication territoriale globale des Déné et Métis du Sahtu	TNO	1998 ( <i>Loi sur la gestion des ressources de la vallée Mackenzie</i> )
Entente sur la revendication territoriale et l'autonomie gouvernementale des Tli Cho	TNO	1998 ( <i>Loi sur la gestion des ressources de la vallée Mackenzie</i> )
Accord-cadre du Conseil des Premières nations du Yukon	Yukon	2005 (en cours sous la <i>Loi sur l'évaluation environnementale et</i>

<sup>17</sup> [http://www.heritage.nf.ca/labrador\\_fullmap.html](http://www.heritage.nf.ca/labrador_fullmap.html)

		<i>socioéconomique du Yukon</i>
Revendications territoriales des Inuits du Labrador	Labrador et Terre Neuve	2005

Les conseils et les commissions qui ont la responsabilité de diriger les évaluations environnementales et socioéconomiques de l'ensemble des développements projetés couvrent<sup>18</sup> le Nunavut, les Territoires du Nord Ouest, le Yukon, le Québec, et bientôt, le Labrador. Ces organismes sont le résultat des négociations sur les revendications territoriales. Il y a des buts communs parmi les différents régimes dans le Nord. Ils ont la responsabilité d'assurer que les répercussions environnementales des projets proposés soient comprises et que l'atténuation des effets soit établie avant que le développement survienne. Ils ont, jusqu'à un certain point, le mandat de déceler les répercussions socio-économiques du développement. Tous ces aspects exigent une grande attention aux délibérations avec les groupes autochtones et le public touché.

Ce qui suit est un bref aperçu des comités et des commissions dans le Nord.

### 3.3.1 Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) a été mise sur pied en 1996 en tant qu'institution du gouvernement populaire avec des responsabilités d'évaluation environnementale des projets tel que décrit dans l'article 12 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Le mandat de la CNER inclut l'usage du savoir traditionnel et des méthodes reconnues dans une analyse de l'écosystème pour connaître et surveiller les répercussions environnementales, culturelles et socioéconomiques des propositions dont il a la responsabilité. La CNER est un organisme-conseil dont la tâche principale est de décider si les propositions devraient aller de l'avant, et au besoin, sous quelles conditions. Si des effets environnementaux et/ou socio-économiques défavorables sont identifiés, les plans de propositions et de projets doivent être modifiés pour éviter et minimiser les problèmes. Actuellement (en 2005), la CNER opère selon les conditions générales du chapitre 12.0 de l'Accord sur les revendications territoriales -

### 3.2.2, Le Régime sur l'évaluation environnementale dans la Région désignée des Inuvialuit .

En ce qui concerne la gestion des terres et des ressources naturelles, les Territoires du Nord-Ouest se retrouvent souvent dans une position exceptionnelle à cause des différentes méthodes de gestion négociées lors des revendications territoriales. Contrairement aux autres territoires demandeurs, la Loi Canadienne sur l'évaluation environnementale s'applique à la Région désignée des Inuvialuit (RDI) avec des processus modifiés tels que définis dans l'Accord sur les revendications territoriales. Par exemple, dans la RDI, le Comité d'étude sur les répercussions environnementales (CERE) effectue un examen

<sup>18</sup> [http://www.heritage.nf.ca/labrador\\_fullmap.html](http://www.heritage.nf.ca/labrador_fullmap.html)

environnemental préalable des activités de développement. Il décide si un développement peut avoir des répercussions négatives sur les Inuvialuit ou sur la faune. Ce comité est composé de représentants du Canada, du Gouvernement des Territoires du Nord Ouest et du Conseil de gestion du gibier des Inuvialuit.

Le Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE) effectue des études publiques sur les répercussions environnementales des projets de développement qui lui sont soumis par le CERE. Le BERE décide si un projet doit aller de l'avant, et si oui, préciser sous quelles conditions générales. En rendant sa décision, le BERE tient compte des besoins d'indemnisation des dommages causés à la faune, de l'atténuation des effets et des mesures correctives. Le BERE est composé, comme le CERE, de représentants du Canada, du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du Conseil de gestion du gibier des Inuvialuit.

### **3.3.2 Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée Mackenzie**

- L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée Mackenzie (OEREVM) est responsable des évaluations environnementales des développements s'y référant. Sauf quelques exceptions, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) ne s'applique plus dans la vallée Mackenzie. Le comité, en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée Mackenzie* (LGRVM), recommandera des moyens pour protéger l'environnement contre les impacts causés par les projets de développement. Il fait ses recommandations au Ministre fédéral du MAINC. Toute recommandation acceptée par le Ministre doit refléter la mise en application des licences et des permis. L'Office est formé de personnes désignées par les organismes de revendication territoriale, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Gouvernement du Canada - 3.2.4. L'Office d'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon.

L'Office d'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon fut constitué en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon* pour faire l'évaluation environnementale et socio-économique des projets au Yukon. En plus de l'Office, un comité exécutif et des bureaux désignés (6 déployés parmi les communautés du Yukon) feront aussi des évaluations. La *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon* remplacera la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* sauf dans quelques cas. L'Office est constitué de représentants du Canada, du Yukon et des Premières Nations ayant des revendications territoriales (10 sur 14).

### **3.3.3 La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois**

Deux comités et une commission ont été créés pour évaluer et vérifier les projets de développement du Nord québécois :

- Le comité d'évaluation (COMÉV), un comité tripartite Québec/Canada/Cris est responsable de l'évaluation et l'établissement des directives pour les études d'impact pour les projets réalisés au sud du 55<sup>e</sup> parallèle;

- le comité d'examen (COMEX), un comité bipartite Québec/Cris est responsable de l'examen des projets réalisés au sud du 55<sup>e</sup> parallèle;
- la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) est constituée de représentants du Québec et des Inuits responsables de l'évaluation et l'examen des projets réalisés au nord du 55<sup>e</sup> parallèle; et
- Comités d'examen fédéraux (un avec les Cris et l'autre avec les Inuits).

Des dispositions ont été prises pour la formation de comités bipartites (Canada/Cris ou Canada/Inuit) pour les projets relevant de la juridiction fédérale.

### 3.3.4 Revendications territoriales des Inuits du Labrador

La pratique future des évaluations environnementales au Labrador sera partagée par les trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial, gouvernement du Nunatsiavut), selon la nature du projet et du gouvernement responsable de l'émission des permis requis pour la réalisation du projet. Le gouvernement du Nunatsiavut décidera quels projets et quelles classes de projet, sur le territoire inuit du Labrador, nécessiteront une évaluation en vertu de la Loi inuit. Des accords d'harmonisation et de coopération entre le gouvernement du Nunatsiavut, les gouvernements provincial et fédéral seront préparés.

## 3.4 Autres processus de gestion des ressources

### 3.4.1 Yukon

#### *Office des eaux du Yukon*

Cet organisme est établi depuis plusieurs décennies et il a été confirmé en tant qu'organisme public responsable de surveiller l'utilisation de l'eau dans le territoire de l'Accord-cadre définitif du Conseil des Premières nations du Yukon et des ententes définitives individuelles des Premières nations. C'est un tribunal administratif indépendant chargé d'autoriser l'utilisation de l'eau et le dépôt des déchets dans l'eau. Ses buts principaux sont de « prévoir la conservation, le développement et l'utilisation des eaux d'une façon qui en fournira le bénéfice optimal pour tous les Canadiens et les résidents du Yukon en particulier<sup>19</sup> ».

#### *Commission du Yukon sur l'aménagement des terres et les Commissions de planification sur l'utilisation régionale des terres*

La Commission du Yukon sur l'aménagement des terres et les Commissions de planification sur l'utilisation régionale des terres sont aussi un résultat des revendications territoriales. Le conseil central a été établi afin de superviser tous les aspects de la planification d'utilisation des terres dans le territoire incluant la coordination entre les régions. Les plans assureront

<sup>19</sup> [www.yukonwaterboard.ca](http://www.yukonwaterboard.ca)



que l'utilisation des terres et des ressources est compatible avec les valeurs sociales, culturelles, économiques et environnementales. Les plans d'utilisation des terres contribueront au savoir traditionnel et aux expériences des résidents de chaque région. De plus, des commissions régionales se sont établies en vertu des ententes de revendications territoriales régionales afin de se concentrer sur l'utilisation des terres dans des zones d'installation spécifiques. Des processus sont établis dans plusieurs régions depuis le milieu des années 90. Ces processus sont continuels et ils ont un rôle consultatif auprès du gouvernement et des gouvernements des Premières nations.

#### *Conseil de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon*

Le Conseil de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon est décrit dans l'Accord cadre définitif comme étant « l'outil principal de la gestion des ressources halieutiques et fauniques au Yukon ». Le Conseil est responsable d'aviser le gouvernement et les Premières nations sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques et fauniques, des habitats et de leurs utilisateurs sur le plan territorial.

#### *Conseil de gestion de la harde des caribous Porcupine*

Le Conseil de gestion de la harde des caribous Porcupine œuvre à gérer la harde des caribous Porcupine, une des plus grandes hardes de caribous migratoires, et à protéger et maintenir son habitat au Canada. La harde vit de nombreuses menaces, incluant le changement climatique et l'activité humaine croissante dans son territoire et ses terrains de mise bas.<sup>20</sup>

### **3.4.2 Territoires du Nord-Ouest**

#### **3.4.2.1 Région désignée des Inuvialuit**

Les organismes qui servent à protéger et à contribuer aux intérêts de gestion des ressources des Inuvialuit sont décrits en dessous.

#### *Conseil consultatif sur la gestion de la faune – TNO*

Le Conseil consultatif sur la gestion de la faune (TNO) (dit le Conseil) se concentre sur la conservation des espèces fauniques terrestres (et les ours polaires) et les oiseaux ; sa juridiction géographique est la partie de la RDI dans les Territoires du Nord-Ouest. Le mandat du Conseil est d'aviser sur toutes les questions concernant les politiques des espèces sauvages et la gestion, la réglementation, la recherche, l'application et l'administration de la faune, de l'habitat et des récoltes pour la région ouest de l'Arctique, dans les TNO. Il prépare les plans de conservation et de gestion et il détermine et recommande les quotas récoltables. Également, le Conseil examine et avise les gouvernements concernés sur la législation existante ou proposée relative à la faune et sur

---

<sup>20</sup> <http://www.taiga.net/pcmb/index.html>

toute position canadienne proposée pour les fins internationales touchant aux espèces sauvages dans la région ouest de l'Arctique.

#### *Conseil consultatif sur la gestion de la faune – versant Nord*

Conseil consultatif sur la gestion de la faune – (CCGF) versant Nord est l'homologue yukonais du CCGF (TNO) ; sa juridiction géographique est le versant Nord du Yukon, la partie de la RDI dans le Yukon. Le versant Nord du Yukon se trouve sous un régime de conservation spécial qui a pour but principal la conservation de la faune, de l'habitat et de l'utilisation traditionnelle autochtone.

Le Conseil avise sur toute question concernant la politique des espèces sauvages et pour le versant Nord du Yukon. Également, le Conseil avise plusieurs groupes sur des questions concernant le versant Nord du Yukon, incluant le Conseil de gestion de la harde des caribous Porcupine, la Commission de planification sur l'utilisation des terres du Yukon, le CERE, le BERE et d'autres groupes pertinents.

#### *Le Conseil de gestion du gibier des Inuvialuit*

Le Conseil de gestion du gibier des Inuvialuit (CGGI) n'est pas une institution du gouvernement populaire, mais il est plutôt une institution de gouvernance des Inuvialuit, représentant l'intérêt collectif des Inuvialuit sur toute question concernant la gestion de la faune et de l'habitat faunique dans la Région désignée des Inuvialuit. Cette responsabilité donne l'autorité au CGGI sur les questions concernant les droits de récolte, la gestion des ressources renouvelables et la conservation. Également, le CGGI avise les agences gouvernementales, par le biais des organismes de co-gestion ou autrement, sur les politiques, la législation, les règlements et toute position canadienne proposée pour les fins internationales en matière des ressources renouvelables qui touche aux espèces sauvages de la RDI. Le CGGI alloue des quotas Inuvialuit parmi les six communautés de la RDI et il désigne des membres pour tout organisme de co-gestion traitant de la récolte des ressources halieutiques et fauniques par les Inuvialuit et de l'environnement.

#### *Bureau des Eaux des TNO*

Le Bureau des Eaux des TNO a déjà eu juridiction sur toutes les TNO. Aujourd'hui, il retient la juridiction sur les affaires de l'eau dans la Région désignée des Inuvialuit. Dans cette région, le Bureau est responsable de l'utilisation de l'eau et le dépôt des déchets dans ses eaux.

### **3.4.2.2 La vallée Mackenzie**

Les organismes qui servent à protéger et à servir aux intérêts de gestion des ressources dans la vallée Mackenzie sont décrits en dessous.

*Loi sur la gestion des ressources de la vallée Mackenzie : Offices des Terres et des Eaux*

Il existe quatre Offices des Terres et des Eaux dans les TNO, l'Office des Terres et des Eaux de la vallée Mackenzie (OTEVM), l'Office des Terres et des Eaux Gwich'in, l'Office des Terres et des Eaux Sahtu, et bientôt l'Office des Terres et des Eaux Wekeezhii. Ces offices émettent des permis d'utilisation du sol et des permis d'eau dans les terres au sud de la RDI. Également, ces offices sont la première ligne de l'évaluation environnementale, c.-à-d., les examens préliminaires, avec lesquels EC pourrait coordonner des efforts.

#### *Loi sur la gestion des ressources de la vallée Mackenzie : Aménagement du territoire*

Les organismes de l'aménagement de l'utilisation des terres sont établis également sur une base régionale dans les TNO. Actuellement, il existe trois Conseils, le Conseil de l'aménagement du territoire Gwich'in, le Conseil de l'aménagement du territoire Sahtu et le Comité de l'aménagement du territoire Deh Cho, établis en vertu des provisions temporaires des revendications territoriales. Leurs responsabilités sont de préparer des plans globaux pour leur région désignée respective. Ces plans vont diriger l'utilisation des terres de la Couronne, l'aménagement et d'autres terres privées dans la région, avec une concentration sur la conservation, le développement et l'utilisation des terres, de l'eau et des autres ressources. La responsabilité principale de ces organismes est l'établissement des utilisations permises et interdites des terres et des ressources.

#### *Les Conseils des ressources renouvelables*

La plupart des responsabilités pour la gestion de la faune dans les TNO relève de la juridiction du Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique du GTNO (MRFD). Il existe deux institutions de co-gestion établies en vertu des revendications territoriales des Gwich'in et des Sahtu. Ce sont le Conseil des ressources renouvelables Gwich'in et le Conseil des ressources renouvelables Sahtu. Les deux oeuvrent dans l'intérêt public pour gérer les ressources renouvelables dans leurs régions désignées respectives. Même si les conseils tribaux respectifs et les ministères gouvernementaux divers nomment les membres du Conseil, tous les membres agissent dans l'intérêt public indépendamment de l'organisme ou du ministère qui les a désigné.

#### *Commission de gestion des hardes de caribous Beverly and Qamanirjuaq (CGHCBQ)*

Le CGHCBQ a été créé pour aider à gérer deux hardes de caribous ayant des routes de migration qui chevauchent deux territoires, deux provinces et quatre cultures autochtones. La Commission comprend 14 membres, incluant un président et un vice-président. Le but principal de cette commission est de sauvegarder les hardes de caribous dans l'intérêt des peuples autochtones qui sont liés aux caribous de façon traditionnelle.

### **3.4.3 Nunavut**

#### *Commission d'aménagement du Nunavut*

La Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) est responsable de l'aménagement du territoire et des aspects divers de signalement et de gestion environnementale dans le territoire. La fonction principale de la Commission d'aménagement du Nunavut est de développer des plans d'utilisation des terres, des politiques et des objectifs qui dirigent l'utilisation des ressources et le développement à travers le Nunavut. Actuellement, il existe deux plans établis.

#### *Office des eaux du Nunavut*

L'Office des eaux du Nunavut (OEN) détient des responsabilités et des autorités sur l'utilisation, la gestion et la réglementation de l'eau intérieure au Nunavut et son objet est de prévoir la conservation et l'utilisation des eaux dans le Nunavut, excepté dans les parcs nationaux. Sa compétence et ses responsabilités sont définies dans *la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*, qui a été adopté par le Parlement du Canada le 30 avril 2002. En vertu de cette loi, l'OEN peut émettre, renouveler, amender et annuler un permis d'eau, avec ou sans audience publique, dépendant du type d'activité. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien doit approuver des permis suivant une audience publique. L'OEN n'a pas de pouvoir de contrainte. Une fois qu'un permis est émis par l'OEN, sa juridiction est terminée. La conformité et l'application des permis d'eau relèvent de la juridiction du MAINC, le ministre duquel désigne des inspecteurs d'eau pour assurer que les titulaires respectent les modalités et les conditions de leurs permis.

#### *Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut*

Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) est un organisme décisionnaire dans la région du Nunavut (RN) avec une autorité consultative dans les eaux adjacentes à la RN. Par contre, la responsabilité finale pour la gestion de la faune repose sur le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada. C'est le gouvernement qui exécute les décisions du CGRFN, une fois qu'elles sont prises. Le mandat du CGRFN est d'assurer la protection et l'utilisation éclairée pour les avantages durables des Inuit et du reste du public du Nunavut et du Canada. La participation du Conseil comprend :

- 3 membres nommés par les Associations Régionales Inuit, un dans chacune des régions de Kitikmeot, de Kivalliq et de Qikiqtaani (Baffin) ;
- 1 membre nommé par Nunavut Tunngavik Incorporated ;
- 1 membre nommé par le Gouvernement du Nunavut ;
- 1 membre nommé par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ;
- 1 membre nommé par le Ministère des Pêches et des Océans ;
- 1 membre nommé par EC, Service canadien de la faune ;
- 2 membres substitués nommés par la Société Makivik; et
- un président indépendant nommé par les membres du Conseil.

#### **3.4.4 Convention de la Baie James et du Nord québécois et Convention du Nord-Est québécois**

Sous la CBJNQ et la CNEQ, deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés, un pour la région au sud du 55<sup>e</sup> parallèle et l'autre pour la région au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) et le comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) sont les organismes composés des représentants autochtones, provinciaux et fédéraux qui constituent les forums préférentiels et officiels concernant les questions de protection environnementale. De plus, ils supervisent l'application et l'administration des régimes de protection environnementale faisant partie de la Convention.

Également, il y a eu la mise en place du Comité conjoint sur la chasse, la pêche et le piégeage composé de représentants des gouvernements cris, inuit, naskapi, du Québec et du Canada. Le but de ce comité est de réglementer la chasse, la pêche et le piégeage dans les régions respectives.

#### **3.4.5 Ontario**

EC participe à des arrangements de gestion environnementale qui sont d'une nature plus *ad hoc*. Tel est souvent le cas où il existe un besoin de répondre à un résultat d'une ÉE ou de répondre à une urgence environnementale. Par exemple, un déversement de carburant majeur dans la rivière Albany sur le territoire de la Première nation Kashechewan en 1994 a eu comme résultat des accusations en vertu de la Loi sur les pêches et des plaidoyers de culpabilité de la part du MAINC et deux entrepreneurs privés. La cour a infligé une pénalité de 200 000 \$ au MAINC et une pénalité de 42 000 \$ (totale) aux deux entrepreneurs privés. En conséquence, Environnement Canada et la Première nation Kashechewan ont signé une entente en 1998 pour développer un programme pour aborder le cycle de vie du carburant dans le *Conseil tribal Mushkegowuk (CTM)*. Le programme a réussi à établir et soutenir un poste technique à temps plein à Kashechewan afin de soutenir la mise en œuvre plus large du programme à travers le CTM. Ce programme fructueux a été apporté dans les communautés environnantes du CTM en 2003, ce qui a permis l'établissement et le soutien d'une position technique à temps plein; ainsi que de fournir des conseils techniques et de la formation aux manutentionnaires de carburant et aux opérateurs des dispositifs de réservoirs ; la mise en œuvre des mesures de prévention des fuites et débordements dans les communautés du CTM ; et des mesures pour les vérifications et inspections de conformité des installations d'entreposage de carburants.

### **3.4.6 Labrador**

Aucun conseil de gestion des ressources n'est établi actuellement. Cependant, l'accord de revendication territoriale de l'*Association Inuit du Labrador* signifie que les conseils seront établis d'ici 2006-2007.

## **3.5 Autres mesures de gestion des ressources : Conseils des droits de surface**

- Des mesures des droits de surface ont été établies à travers le Canada. En général, dans le Nord les conseils ou les tribunaux ont été identifiés dans les accords de revendication territoriale. Le but de ces conseils est de concilier la division entre la propriété de la surface et les droits souterrains et d'assurer une compensation appropriée pour le titulaire des droits de surface. C'est la politique générale à travers les juridictions que le titulaire des intérêts souterrains a le droit d'accès et que le propriétaire des droits de surface doit alors céder au propriétaire des droits souterrains. Lorsqu'il y a lieu, EC en tant que titulaire des droits de surface doit traiter avec un conseil ou un tribunal des droits de surface pour les préoccupations d'accès présentées par un titulaire des droits souterrains.

## **4. Les activités d'Environnement Canada dans le Nord**

### **Résumé**

Le gouvernement fédéral a adopté l'approche écologique comme faisant intégralement partie de son programme de développement durable. Cette approche est une façon de voir l'homme et son environnement qui reconnaît les principes écologiques de base. Elle met l'accent sur les inquiétudes reliées à l'environnement, l'économie et la communauté. Elle peut être perçue comme une série de politiques et de pratiques de gestion intégrées qui relient les gens aux « écosystèmes » desquels ils font partie.

Le Nord d'Environnement Canada correspond davantage aux limites établies pour l'Initiative des écosystèmes nordiques, l'une des six Initiatives écosystémiques au Canada. Ce qui suit porte sur le travail entrepris par EC dans le Nord contribuant à la compréhension et la protection des écosystèmes nordiques du Canada, ici et à l'étranger.

## 4.1 Questions de gouvernance nordique

Travailler dans le Nord du Canada signifie reconnaître l'importance des peuples autochtones, de leur style de vie et des droits qui ont été protégés par la Charte et les tribunaux. Cela signifie également travailler dans un paysage politique en évolution. Le gouvernement fédéral poursuit activement les objectifs de la dévolution, le transfert des responsabilités fédérales aux territoires.

### 4.1.1 Gouvernance autochtone

La direction des Affaires ministérielles - affaires autochtones, se concentrent sur deux points d'importance dans la relation d'EC avec les peuples autochtones du Canada. Premièrement, la poursuite du savoir autochtone ou traditionnel au sein des activités d'EC. Deuxièmement, s'ajuster et faire une place aux modèles de gouvernance autochtone dans la protection de l'environnement.

#### Savoir autochtone

Le travail dans le Nord du Canada exige de tenir compte et d'intégrer le savoir, les valeurs, et les intérêts autochtones dans chaque aspect du travail. Cette intégration va bien au-delà des droits conférés par les traités, concessions et tribunaux. La population du Nord du Canada étant autochtone par une massive majorité, Environnement Canada apprend à intégrer le savoir autochtone dans sa pratique de gestion environnementale.

Dans tout le Nord, le personnel d'EC est engagé dans une négociation et une mise en place complexes de procédés afin d'aider les organisations et gouvernements autochtones à identifier et prioriser les questions environnementales. Les interventions d'Environnement Canada se font sous forme de partenariats fondés sur des activités, de collaboration continue dans la recherche, de programmes de recrutement et de rétention, de conseils techniques et de formation dans une vaste gamme de questions d'intérêt pour le ministère. Les interventions d'Environnement Canada sont guidées par la politique décrite dans *Ligne de conduite pour les négociations environnementales des revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale (2002)*.

EC a formellement reconnu la valeur du savoir autochtone<sup>21</sup> dans le développement et la mise en place de la politique fédérale en faisant référence à la connaissance traditionnelle dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les espèces en péril* et le protocole de Parksville amendant la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Ces

---

<sup>21</sup> On a référé au savoir autochtone comme étant le savoir communautaire, savoir indigène, ou savoir traditionnel. Pour les fins de ce manuel de référence, le terme Savoir autochtone est utilisé et les bénéficiaires sont restreints aux peuples autochtones au Canada. Il faut noter que le savoir autochtone est un savoir vivant et continue de s'accumuler au moyen du temps passé sur le territoire.



engagements exigent que le ministère utilise (et possiblement recueille) le savoir autochtone comme faisant partie intégrante de sa base d'information.

Afin d'atteindre cet objectif, EC développe actuellement *Un guide de travail provisoire sur le savoir autochtone*. Environnement Canada est aussi impliqué dans une série d'efforts visant à compléter sa science avec le savoir autochtone, et construire la capacité des communautés autochtones à gérer leurs ressources. Par exemple, il a aidé les scientifiques à reconnaître et évaluer les espèces et les espaces à risque en leur fournissant de l'information sur les tendances élargies dans la distribution des espèces, l'abondance et les modèles de comportement saisonnier ainsi que l'argent et le temps économisés en dirigeant les travaux pratiques; par exemple, les Aînés Gwich'in des Territoires du Nord-Ouest ont aidé les biologistes à identifier l'omble arctique « Dolly Varden » comme étant « à risque » et leur ont donné des détails sur les mouvements et l'habitat de l'espèce, incluant les zones de frai.

#### **4.1.2 Dévolution**

La dévolution est le processus de transfert des juridictions de type provinciales aux territoires. En réalité, le gouvernement fédéral a dévolu depuis un certain temps des juridictions de type provinciales, telles que la santé, aux territoires. Plus récemment, les processus de dévolution se sont concentrés sur les terres et les ressources non renouvelables. Même si ces processus ne donnent pas lieu à des changements constitutionnels formels, le résultat pratique de ce transfert de pouvoir signifiera que les territoires ressembleront aux provinces de par leur capacité à contrôler la direction et le rythme du développement sur leurs terres.

Le transfert de responsabilités provinciales inclut l'implication d'ordre général du personnel d'EC. Au cours des processus de négociation, de mise en oeuvre et de révision, la dévolution exige de tous les ministères fédéraux qu'ils définissent clairement leurs responsabilités et leur mandat dans les scénarios précédant et suivant la dévolution. Ceci est une zone prioritaire pour Environnement Canada, puisque l'environnement est une juridiction très partagée où les agences territoriales et fédérales jouent un rôle central.

La dévolution a déjà eu lieu au Yukon. Le Yukon a finalisé un transfert complet en 2003, de manière à ce que toutes les autorités de type provinciales sur les terres et les ressources reposent maintenant au sein du gouvernement territorial. Les Territoires du Nord-Ouest sont en processus de négociation, avec des objectifs variés ayant été établis et non atteints au cours des dernières années. Un point sensible qui demeure est le partage des revenus qui demeureront au gouvernement et qui ne seront pas utilisés pour compenser le transfert annuel de la méthode de financement pré-établie du Canada, qui comprend jusqu'à 80% du revenu du GTNO.

De plus, les organisations autochtones, qui participent aux négociations de dévolution, ont insisté pour que toute entente tienne compte de leurs demandes pour le contrôle des

ressources et des revenus. Le Nunavut en est à une étape moins avancée de la discussion sur la dévolution avec le Canada. Lorsque le nouveau territoire a été créé en 1999, c'était le sentiment général qu'il devait s'écouler quelque temps avant que celui-ci soit en mesure de prendre le contrôle d'une initiative aussi importante que le transfert de la terre et des ressources. L'annonce récente de la Stratégie pour le Nord a établi 2008 comme année butoir pour la finalisation des négociations sur le transfert avec le Nunavut.

#### **4.1.3. Coopération Internationale**

L'agenda domestique d'Environnement Canada est informé et développé au moyen de discussions internationales, de l'établissement de priorités et d'ententes, puisque peu de questions environnementales au sujet du Nord du Canada émanent de l'intérieur de ses frontières. Les activités domestiques sont la base de l'agenda international du Canada, offrant des exemples concrets sur la manière d'atteindre le développement durable ainsi que la base pour la vérification d'hypothèses et d'approches. Environnement Canada compte de nombreuses initiatives qui visent les questions environnementales émanant d'ailleurs qu'au Nord du Canada mais ayant un impact sur les écosystèmes nordiques (Tableau 2).

Aborder les questions environnementales émanant d'ailleurs qu'au Nord du Canada requiert la participation d'organisations environnementales internationales telles que le Conseil de l'Arctique et les Nations Unies. Le Conseil de l'Arctique préconise le développement durable et la protection environnementale d'intérêt commun aux états arctiques et nordiques. Les ministères canadiens principaux du Conseil sont Affaires étrangères Canada et le MAINC. Environnement Canada offre conseil et support à ces ministères, et un certain nombre d'employés d'EC travaillent comme pilotes au sein du Gouvernement du Canada au niveau du groupe de travail. Le *Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA)* du Conseil surveille et évalue les effets des polluants sur l'environnement de l'Arctique et ses habitants, particulièrement les peuples autochtones. L'*Étude d'impact du climat polaire*, une autre initiative du Conseil de l'Arctique, évalue et synthétise les connaissances sur la variabilité du climat, le changement climatique et l'augmentation du rayonnement ultraviolet et leurs conséquences.

**Tableau 2. Aborder les questions environnementales internationales**

Environnement Canada	Actions
Affaires ministérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution aux projets et activités du groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique (p. ex., Rapport du développement humain dans l'Arctique).</li> <li>• Coordination des affaires internationales, au besoin.</li> </ul>
Service de la conservation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre de l'<i>Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord</i> (ICOAN) aidant à protéger plus de 400 espèces d'oiseaux migrateurs partagés internationalement.</li> <li>• Gestion des Réserves nationales de faune et les Refuges d'oiseaux migrateurs.</li> <li>• Convention sur la Diversité biologique.</li> <li>• Collaboration à la science et à l'action internationale.</li> <li>• La science et le savoir autochtone contribuant à l'analyse et la statistique scientifiques.</li> <li>• Participation aux diverses initiatives du CAFF (Conseil de l'Arctique)</li> </ul>
Service de la conservation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre des protocoles sur les POP de la CEE et sur les métaux lourds.</li> <li>• Mise en oeuvre de la Convention de Stockholm.</li> <li>• Participation à l'Évaluation globale sur le mercure.</li> <li>• Collaboration avec le MAINC sur le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) qui fait l'étude des polluants organiques persistants, des métaux lourds et des radionucléides, aux niveaux national et international.</li> <li>• Participation à plusieurs des efforts du Conseil de l'Arctique pour réduire les polluants à long terme qui émanent du Nord de la Russie via le Plan d'action du Conseil de l'Arctique pour éliminer la pollution.</li> <li>• Développement, en partenariat avec d'autres nations arctiques, d'une stratégie pour protéger l'environnement marin arctique au moyen de la Protection de l'environnement marin Arctique (PEMA).</li> </ul>
Service météorologique du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au Conseil de l'Arctique via le PSEA, Le PLCN et l'ACIA.</li> <li>• Fournit des données scientifiques pour des ententes internationales telles que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.</li> <li>• Initiatives de surveillance et de recherche coordonnées par l'Organisation météorologique mondiale, Programme des Nations Unies pour l'environnement.</li> <li>• Maintenance des stations de recherche arctiques et collaboration aux activités de recherche.</li> </ul>

#### **4.1.4 Sécurité et souveraineté de l'Arctique**

La question de la sécurité et souveraineté canadiennes<sup>22, 23</sup> est une question vieille de quelques décennies qui a récemment été portée à l'attention du ministère et de la population en général en raison d'inquiétudes concernant l'impact du changement climatique dans l'Arctique. Le changement du climat dans l'ouest de l'Arctique a un impact sur la distance et l'épaisseur de la glace de mer. Au cours des cinquante prochaines années, les conditions de réchauffement pourraient voir une diminution générale dans l'étendu et l'épaisseur de la glace de mer, ce qui pourrait ouvrir la porte à davantage d'opportunités de transport par l'Arctique (Figure 10).

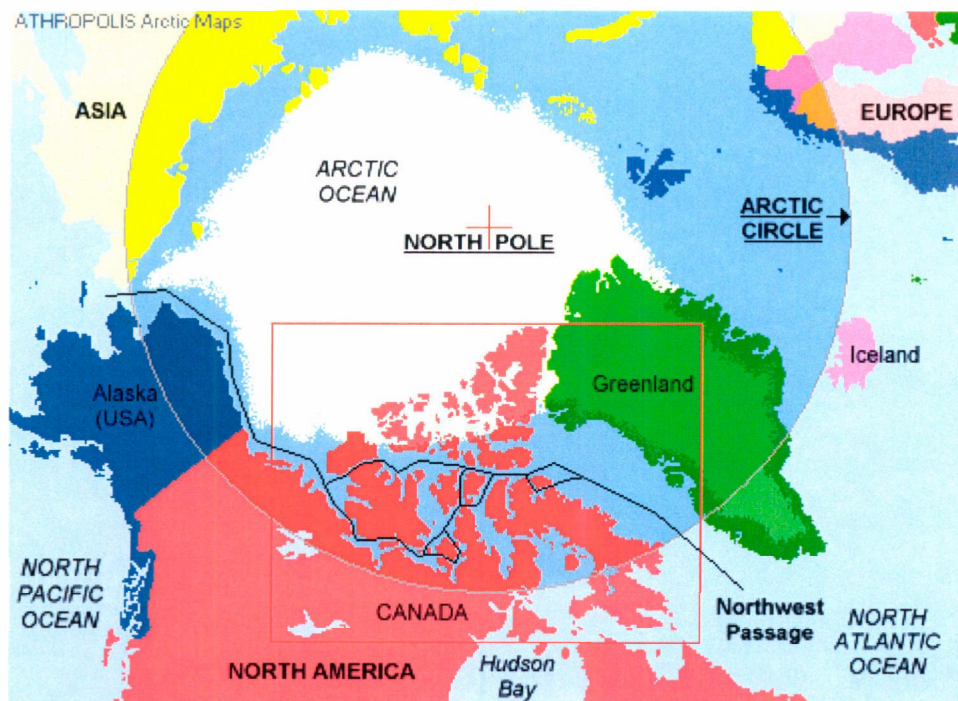
Cela implique pour EC davantage de responsabilités vis-à-vis le contrôle de la pollution, la réduction des menaces aux espèces et leur habitat, et la prévention de l'introduction de maladies et d'espèces étrangères. Les implications économiques sont considérables étant donné que la route commerciale facilitera un transport plus rapide de biens et services de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique. Au-delà un plus grand accès au marché, d'autres implications économiques incluent une augmentation du tourisme ainsi que le développement des infrastructures portuaires et de carburant.

Environnement Canada a participé à des efforts continus pour identifier les implications et contingences environnementales d'une saison de navigation plus longue dans le Passage du Nord-Ouest et une augmentation subséquente du trafic international. Les fonctionnaires ministériels travaillent de concert avec des collègues des ministères fédéraux et territoriaux sur des questions d'intérêt humain et écologique afin d'identifier les leviers et détentés pour que le Canada affirme sa souveraineté et sauvegarde ses intérêts, incluant les zones côtières considérables dans la Mer Arctique. Les installations ministérielles en Extrême-Arctique se sont aussi révélées essentielles à l'affirmation de la souveraineté canadienne. Environnement Canada continuera à travailler de concert avec le Ministère de la défense nationale (MDN) via le groupe de travail interministériel sur la sécurité arctique afin d'identifier les risques.

---

<sup>22</sup> <http://www.carc.org/pubs/v14no4/6.htm>;

<sup>23</sup> [http://www.isuma.net/v02n04/huebert/huebert\\_e.shtml](http://www.isuma.net/v02n04/huebert/huebert_e.shtml)



**Figure 10.** Le Passage du Nord-Ouest est une route navale qui relie les océans Atlantique et Pacifique<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> <http://www.athropolis.com/map9.htm>

## **4.2 Activités sur les priorités environnementales**

### **4.2.1 Évaluation environnementale**

Le Programme d'évaluation environnementale (ÉE) d'EC est un réseau national de directeurs, praticiens, analystes et scientifiques qui travaillent ensemble afin de livrer des services d'ÉE dans le but de protéger et de conserver l'environnement du Canada. À travers le pays, ceux qui travaillent au sein du programme d'ÉE d'EC examinent des projets et des propositions, effectuent des évaluations environnementales et offrent des conseils aux autres ministères et aux cadres supérieurs d'EC.

Les objectifs du programme d'ÉE sont de s'assurer de la conformité ministérielle avec la *Loi sur les évaluations environnementales* (LÉE) et la directive du Cabinet de 1999 sur l'ÉE des énoncés de politique et des propositions de programme et de plan; planifier et programmer les propositions; définir la position d'EC en ce qui a trait aux projets; coordonner et intégrer nos objectifs scientifiques et politiques dans la prise de décision; et assurer la cohérence nationale dans l'application de l'ACEE.

### **4.2.2 Prévisions environnementales**

Les Canadiens sont affectés par la température et les conditions environnementales telles que les tornades, les tempêtes hivernales, les inondations, les ouragans, les sécheresses, le smog, les niveaux variables des lacs, les températures et précipitations extrêmes, les turbulences d'aviation, les conditions de la glace de mer, et les chaussées glacées. Ces conditions influencent la santé et la sécurité des Canadiens, sans mentionner les risques pour les propriétés et les entreprises, l'économie, et l'environnement au sens plus large.

Environnement Canada est la première source d'information météorologique au Canada. Au moyen du Service météorologique du Canada (SMC), les prévisions météorologiques publiques (500,000), les prévisions et informations d'aviation (400,000), l'état des glaces et les prévisions maritimes (200,000), les avertissements météorologiques sévères (14,000) et plusieurs autres services sont offerts.

Le rôle principal du SMC est de réduire l'impact de la météo et des dangers qui y sont associés sur la santé, la sécurité et l'économie. Ceci est fait en fournissant des prévisions météorologiques et marines via ses programmes d'avertissement. Les agences collaborant incluent NAV CANADA, le MDN, Transports Canada (TC), le secteur météorologique privé et les médias.

Le Service canadien des glaces du SMC fournit le Programme d'observation des glaces et de prévisions dans l'intention de réduire les impacts des dangers reliés à la glace sur les océans navigables et les eaux intérieures en fournissant aux clients et au public canadien un accès direct à l'information sur la glace et les icebergs.

### **4.2.3 Prévention d'urgence, mesures préventives, réponse et rétablissement**

#### **Prévention d'urgence, mesures préventives, réponse et rétablissement**

Le Programme d'urgences environnementales est responsable de la prévention de, des mesures préventives face aux, de la réponse aux et du rétablissement des urgences environnementales. Lors d'une urgence, Environnement Canada peut fournir aux organismes gouvernementaux de direction et aux répondants en première ligne les services nécessaires pour répondre efficacement à une urgence environnementale. Une telle aide peut inclure des analyses scientifiques et des conseils sur les impacts environnementaux du déclenchement, des conseils techniques sur les meilleures mesures à prendre pour recueillir et nettoyer les dégâts, une modélisation de trajectoire, les prévisions d'état météorologiques et maritimes et des analyses de laboratoire.

#### **Initiatives clés**

##### **Équipes régionales des interventions d'urgence**

L'objectif des équipes régionales des interventions d'urgence (incluant les équipes Arctiques) est de réduire les dommages aux ressources et habitats sensibles tout en maximisant l'utilisation des ressources d'intervention limitées. Les équipes consistent en organisations publiques, privées et à but non lucratif incluant des organismes gouvernementaux territoriaux, provinciaux et fédéraux. Chaque équipe fournit des conseils environnementaux à l'organisme gouvernemental responsable dans le cas d'une urgence environnementale majeure dans leur région désignée.

##### **Produits d'urgences**

La division Nord de la section d'ingénierie et de science d'urgence d'EC s'est distinguée dans les cercles internationaux en publiant des travaux tels que le *Système cartographique de la fragilité environnementale dans l'Arctique (SCFEA)*; le *Field Guide for Oil Spill Response in Arctic Waters*; et le *Arctic Shoreline Cleanup Assessment Technique (SCAT) Manual*. Le SCFEA a été adopté par le Danemark pour la cartographie des zones sensibles au Groenland. Le *Field Guide* et le manuel SCAT sont utilisés comme norme de référence et pour la formation dans plusieurs pays circumpolaires et nordiques.

### **4.2.4 Promotion de la conformité et exécution**

Les fonctionnaires du programme de promotion de la conformité d'EC offrent de l'information et de l'éducation telles que des sessions d'information, des ateliers, des feuilles d'information, des directives et des rapports afin d'informer les personnes réglementées et le public de l'existence de ces lois et règlements ainsi que leur contenu. Le programme d'exécution complète les services d'inspection, d'investigation et d'intelligence, le tout en ayant pour but de motiver, évaluer et obliger la conformité à la législation afin de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux établis par la loi et les obligations internationales. Plusieurs de ces activités sont exécutées à travers le Nord d'EC en collaboration avec d'autres organismes fédéraux tels

que Transports Canada, Affaires indiennes et du Nord canadien, la GRC, Pêches et Océans Canada, le Ministère de la Justice Canada et les ministères territoriaux.

Au moyen de son programme d'exécution, EC agit contre ceux qui violent les lois de l'environnement et de la faune. Avec l'appui des partenaires du Ministère, le Programme d'exécution s'assure que les lois fédérales sont respectées en conformité.

Les activités de promotion de conformité et d'exécution font partie intégrante des programmes de la conservation et protection de la faune et de son habitat. Le but est de contribuer à la conservation et à la protection de la faune et de son habitat. L'objectif ultime de la promotion de la conformité et de l'exécution est d'appliquer les dispositions de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994*, la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* et la *Loi sur les espèces en péril* de manière cohérente et équitable.

#### **4.2.5 Protection des environnements marins**

La prévention de la pollution des eaux marines canadiennes tombe sous la *Loi sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) 1999, et les *Lois sur les pêches*, entre autres. La DGSMP d'Environnement Canada offre une gamme complète de programmes, incluant :

- l'exécution des dispositions des règlements et *Lois sur les pêches* concernant la prévention de la pollution;
- prévention d'urgence, mesures préventives et réponse;
- administration, contrôle et réglementation de l'évacuation de substances en mer; et
- participation au Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques.

Environnement Canada continue également de travailler en vue de rencontrer les dispositions de la LCPE<sup>25</sup> 1999 et les obligations internationales de protéger les environnements côtiers et marins des activités rattachées aux ressources naturelles et marines et des sources de pollution. Sous la LCPE 1999, EC travaille à réduire la possibilité et l'impact des urgences environnementales, qu'ils soient causés par accident, vandalisme ou terrorisme au moyen de :

- l'édiction d'une réglementation qui exigera des plans d'urgence environnementale aux installations qui gèrent des substances toxiques ou autres au-dessus d'un certain seuil menaçant la santé humaine ou la qualité de l'environnement; et
- la prévention de l'évacuation dans l'océan de substances nocives au moyen de permis et d'un système de contrôle des sites d'évacuation.

Également, EC maintient le Programme d'action national pour la protection de l'environnement marin des activités rattachées aux ressources naturelles (PAN) qui cherche les sources de

---

<sup>25</sup>La LCPE est en cours de révision pour amendement.



pollution rattachées aux ressources naturelles afin de rencontrer les obligations de la LCPE et les engagements internationaux.

#### **Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques**

Environnement Canada a la capacité de laboratoire et la compétence nécessaires pour entreprendre des enquêtes préliminaires (identification de source de pollution et contrôle bactériologique) relative à l'industrie canadienne des mollusques.

#### **Programme d'action national pour la protection de l'environnement marin des activités rattachées aux ressources naturelles**

Ce programme est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à prévenir la pollution marine des activités rattachées aux ressources naturelles et à protéger l'habitat dans les zones côtières et des zones littorales au Canada. Le PAN définit quatre régions côtières qui incluent l'Arctique et qui se concentrent sur les contaminants, les altérations physiques et la destruction de l'habitat.

#### **Programme d'évacuation en mer**

Ce programme administre un système de contrôle de permis (LCPE 1999) pour l'évacuation en mer de 2-3 millions de tonnes de matériaux dragués ou géologiques. Au cours de la dernière décennie dans le Nord, alors que seulement un ou deux permis avaient été émis au cours d'une année donnée, une somme significative de consultations publiques et d'intervenants a été requise pour chaque permis. Considérant l'intérêt pour le développement économique dans le Nord du Canada, les demandes de permis d'évacuation sont susceptibles d'augmenter.

#### **4.2.6 Changement atmosphérique**

Chaque direction d'EC compte un élément science et technologie (S&T) auquel elle contribue. Ces programmes en S&T appuient le processus décisionnel du ministère et fournissent des services à vocation scientifique aux Canadiens. Ces données aident les Canadiens en leur fournissant de l'information scientifique ayant une portée sur leur santé, leur sécurité et leurs affaires et permet aux Canadiens de prendre des décisions responsables sur le plan écologique.

Le plus connu de ces services à vocation scientifique est le service de prévisions météorologiques journalières et d'avertissement d'événements météorologiques extrêmes. Cependant, les S&T offrent aussi aux Canadiens de l'information sur l'état à long terme de la santé des écosystèmes canadiens en suivant, à l'aide d'indicateurs, les conditions menaçantes pour l'environnement et la santé humaine. Essentiellement, les résultats de S&T aident à décrire la santé de l'écosystème du Canada et permettent de fournir aux Canadiens le savoir et les technologies innovatrices nécessaires pour qu'ils puissent assurer la qualité de leur santé et de leur environnement.

Par exemple, il existe un besoin pour de la connaissance scientifique et technique, du matériel d'orientation, des pratiques et des technologies afin de prévenir, préparer et répondre aux déversements et aux urgences environnementales résultant de l'exploration, la production et le transport d'hydrocarbures. Ceci inclut la connaissance des propriétés, du comportement, de la détection, de la mesure, des effets des matériaux dangereux déversés ainsi que l'efficacité, les effets et bénéfices environnementaux des contre-mesures de déversement en plus des directives pour les décideurs et répondants.

Dans le Nord, EC mène des recherches sur des questions telles que le changement climatique, l'appauvrissement de l'ozone, la santé humaine et des écosystèmes, la sécurité, les écosystèmes, la biodiversité, le développement durable et l'impact environnemental et sur la santé humaine des pesticides ainsi que d'autres substances toxiques importantes comme que le mercure. Les S&T aident également à la gestion des bassins versants et des zones côtières, des risques présentés par la biotechnologie et le développement de réponses d'urgence efficaces aux dangers découlant de déversements naturels, accidentels ou volontaires<sup>26</sup>. Les besoins en S&T sont complétés par EC ou en partenariat avec les universités, le secteur privé, les organismes non gouvernementaux, d'autres niveaux de gouvernement et les organismes autochtones.

Les scientifiques du SMC, de concert avec des partenaires, enquêtent sur des questions nordiques d'importance telles que la qualité de l'air, la distribution des substances toxiques, la façon dont le climat change, et l'état actuel et futur de la couche d'ozone arctique et le rayonnement ultraviolet. Des mesures et des observations pour la recherche proviennent d'instruments terrestres, aéroportés et satellites qui sont situés à différents sites nordiques, incluant les observatoires SMC Alert et Eureka situés dans l'Extrême-Arctique. Une grande partie de la recherche associée à ces mesures et observations est faite à des sites situés plus au sud à travers le Canada, dont la direction de la science et du climat atmosphérique du SMC, à Downsview, en Ontario.

Les scientifiques du SMC collaborent avec des collègues d'universités canadiennes et internationales ainsi que d'institutions gouvernementales pour effectuer la recherche dans le Nord. Cet effort de collaboration a résulté en une compréhension beaucoup plus grande des questions globales portant sur les contaminants et substances toxiques, le changement climatique et l'appauvrissement de l'ozone.

---

<sup>26</sup> L'état des connaissances pour la préparation en cas de déversement d'hydrocarbures au Nord est périmé depuis plusieurs décennies. Plusieurs études dans le cadre du projet de la mer de Beaufort et du programme des déversements accidentels de pétrole dans l'océan Arctique ont été effectuées au milieu des années 70. Entre-temps, il y a eu beaucoup de changements, non seulement dans les régions du Beaufort/Mackenzie, mais aussi avec tous les progrès planétaires en S&T des déversements et dans les principes et pratiques de préparation en cas de déversement. EC doit déterminer quelles mesures s'appliqueront au Nord canadien.

Avec la ratification du Protocole de Kyoto, le gouvernement du Canada a fait du changement climatique une priorité nationale. Environnement Canada et le gouvernement fédéral développent et mettent en oeuvre, de concert avec les provinces/territoires et les intervenants concernés, un Plan national sur le changement climatique. Ce plan inclura :

- de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour aller de l'avant à court terme avec la réduction durable des émissions;
- l'établissement de buts à plus long terme afin d'effectuer les réductions profondes d'émissions nécessaires pour bien amorcer le changement climatique et la mise en oeuvre de gestes en cette direction;
- l'avancement de la science et l'adaptation au changement climatique; et
- une direction dans l'établissement de liens dans le cadre d'un nouveau travail international à long terme.

Alors que le plan est encore en phase embryonnaire, EC est activement impliqué dans la recherche sur le changement climatique. L'étude *GEWEX Mackenzie (EGM)* s'inquiète du climat sur le bassin du fleuve Mackenzie. Dans la même veine, les *Sites de recherche et de surveillance sur les écosystèmes boréaux (SRSEB)* étudient le rôle joué par les forêts boréales canadiennes dans le réchauffement du climat mondial. La science et l'expertise d'Environnement Canada seront également utilisées pour provoquer une prise de conscience et d'action en utilisant des outils tels que l'Étude d'impact sur le climat polaire publiée en Novembre 2004 par le Conseil de l'Arctique, et l'outil d'éducation et d'engagement *Défi d'une tonne*.

#### **4.2.7 Surveillance de l'eau douce**

60% de l'eau douce du Canada's est drainée par le Nord. C'est la responsabilité de la Division des relevés hydrologiques du Canada (DRHC) de fournir des données précises sur la condition et les tendances de la quantité de la ressource d'eau nordique. Cette tâche est réalisée au moyen d'ententes de partage des frais entre les gouvernements fédéral et territorial ou provincial. Les sociétés d'État et autres organismes gouvernementaux, ainsi que le secteur privé appuient aussi des portions du réseau dans des régions dans lesquelles ils ont de vifs intérêts. Ces données sont requises pour le développement économique et social, ainsi pour la maintenance de la qualité environnementale au moyen d'une perception adéquate des processus physiques contrôlant le cycle hydrologique dans le temps et l'espace. Dans le nord, EC appuie les stations hydrométriques sur les fleuves nordiques d'importance.

Le maintien de la qualité de l'eau douce du Canada's est une responsabilité qui est partagée entre tous les paliers de gouvernement. Via le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), EC travaille de concert avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour assurer une eau propre, sécuritaire et sûre pour les Canadiens. Des efforts continus et futurs visent à protéger la qualité de l'eau en se concentrant sur les zones suivantes :

- recherche prioritaire sur la qualité de l'eau;

- o partage de pratiques de gestion optimales;
- o développement d'une qualité d'eau en surveillant un réseau de réseaux;
- o amélioration de données par Internet sur la qualité de l'eau; et
- o accélération du développement de directives et d'indicateurs sur la qualité de l'eau.

En plus de partager les responsabilités reliées à l'eau avec les provinces et territoires, les responsabilités de gestion au sein du gouvernement fédéral sont principalement partagées avec le MAINC.

L'Institut national de recherche sur les eaux (INRE) d'EC joue également un rôle clé dans la protection et la durabilité des écosystèmes aquatiques à travers le Canada. La recherche nordique de l'INRE se concentre sur les menaces principales à la sûreté de la qualité et de la quantité d'eau incluant le changement climatique, les impacts du développement des ressources et de l'utilisation du territoire, les contaminants et sur la santé de l'écosystème aquatique. Une majeure partie du programme nordique de l'INRE fait face à des questions portant sur les eaux frontalières. Quelques points saillants de la recherche en cours sur les systèmes d'eau douce incluent :

- o l'évaluation de l'impact du changement climatique sur l'hydroclimatologie dans les régions nordiques (p. ex., le delta du Mackenzie);
- o la conduite de projets visant à évaluer et prévoir les effets cumulatifs sur l'environnement des fleuves nordiques; et
- o l'enquête sur l'impact à long terme des effluents des sites miniers du Nord pour améliorer la gestion des déchets et minimiser les impacts sur les écosystèmes aquatiques.

#### 4.2.8 Gestion écologique nordique

La vision de l'Initiative écologique nordique (IEN) est de « *rehausser la santé et la viabilité futures des communautés nordiques et des écosystèmes desquels ils dépendent.* » L'IEN appuie la collaboration entre les différents services et régions du ministère tandis qu'ils travaillent de concert avec d'autres organismes et paliers de gouvernement de même qu'avec des organismes non gouvernementaux vers le but général commun d'écosystèmes et de communautés nordiques viables (Figure 11).

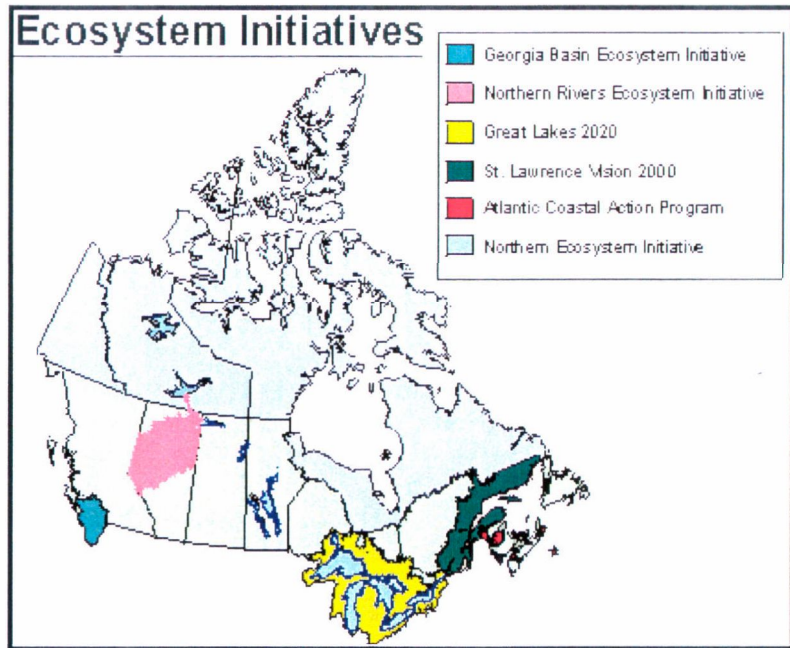


Figure 11. Initiatives écologiques à travers le Canada

Les priorités du programme incluent :

- le travail en partenariat avec d'autres organismes partageant les mêmes intérêts;
- l'amélioration de la connaissance et de la compréhension de l'impact sur les écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique ainsi que l'exposition aux substances toxiques et autres substances problématiques telles les déchets non dangereux (au moyen de la science occidentale et des systèmes et méthodologies du savoir local et traditionnel);
- le développement d'un modèle seuil intégré des écosystèmes en appui au développement économique et de la conservation environnementale du Nord;
- l'appui à des projets développant des indicateurs, des protocoles et des site Web visant à améliorer notre capacité à recueillir et partager des données de surveillance sur les changements écologiques; et
- le renforcement des capacités importantes à une gérance améliorée de l'environnement à la grandeur du Nord Canadien.

L'IEN donne aussi au Canada les moyens de rencontrer ses engagements internationaux envers le Conseil de l'Arctique. Par exemple :

- l'IEN appuie l'investigation sur les impacts du changement climatique et des adaptations à celui-ci (liens vers le rapport d'évaluation de l'impact sur le climat arctique (ACIA));
- l'IEN appuie le développement d'un réseau de surveillance dans le Nord (liens vers le groupe de travail sur la Conservation de la flore et de la faune arctiques (CFFA) et le groupe de travail du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA)); et

- l'EN appuie l'investigation des préoccupations relatives aux contaminants à la fois locaux et écologiques (liens vers les groupes de travail sur la Protection de l'environnement marin Arctique (PEMA) et sur le Plan d'action pour éliminer la pollution dans l'Arctique).

#### 4.2.9 La biodiversité et la conservation

EC est responsable pour la conservation de la biodiversité, la compréhension et la réduction les impacts humains sur la santé des écosystèmes et la conservation et la restauration des écosystèmes prioritaires. Afin d'atteindre cet objectif, la direction de la conservation de l'environnement invoque les pouvoirs et les autorités dans des dispositions législatives clés : la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM) ; la *Loi sur les espèces sauvages au Canada* (LESC), la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages* (WAPPRIITA), et la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

#### Conservation de la biodiversité

La conservation de la biodiversité réfère au travail amorcé à travers le Nord canadien pour protéger les espèces en péril et les habitats essentiels. Les stratégies et les programmes mis en œuvre pour atteindre cet objectif incluent :

- la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril ;
- l'Initiative sur la conservation des oiseaux en Amérique du Nord ;
- les aires protégées et gérées par EC (terrestres et marines) incluant les réserves nationales de la faune, les refuges d'oiseaux migrateurs
- le Programme de conservation de l'habitat ; et
- la Stratégie canadienne de la biodiversité.

En étant partenaire dans la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril, le gouvernement fédéral a établi le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril sur le plan national en 1999 et dans le Nord canadien en 2001. Le PIH fournit du financement aux « gestionnaires » pour la mise en œuvre des activités qui protègent ou qui conservent les habitats des espèces reconnues par le COSEPAC, comme étant « en péril » (en voie de disparition, menacées ou d'un intérêt particulier) sur le plan national. Dans le Nord canadien, le PIH a appuyé des projets de gestion de l'habitat sur la baleine boréale, le caribou des forêts, le caribou de Peary et le bison des bois.

Un système national des aires protégées marines s'est établi par le biais d'une responsabilité partagée avec le MPO (*Loi sur les océans*), Parcs Canada<sup>27</sup> et EC<sup>28</sup> et par l'utilisation des réserves nationales de faune, des refuges d'oiseaux migrateurs et des réserves marines d'espèces sauvages.

<sup>27</sup> [http://www.pc.gc.ca/progs/amnc-nmca/index\\_E.asp](http://www.pc.gc.ca/progs/amnc-nmca/index_E.asp)

<sup>28</sup> [http://www.cws-scf.ec.gc.ca/habitat/nwai\\_e.cfm](http://www.cws-scf.ec.gc.ca/habitat/nwai_e.cfm) ; [http://www.cws-scf.ec.gc.ca/habitat/mbsi\\_e.cfm](http://www.cws-scf.ec.gc.ca/habitat/mbsi_e.cfm) ; [http://www.cws-scf.ec.gc.ca/habitat/mwa\\_e.cfm](http://www.cws-scf.ec.gc.ca/habitat/mwa_e.cfm)

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) aide le gouvernement fédéral à s'acquitter de ses engagements internationaux en vertu de la *Convention sur la Biodiversité* et de ses engagements auprès des provinces et territoires en vertu de l'*Accord pour la protection des espèces en péril* (1996). La LEP exige l'évaluation scientifique de la situation de l'espèce, le développement des stratégies de rétablissement et des plans d'action pour les espèces considérées « en péril » ainsi qu'un soutien pour l'action volontaire des citoyens visant la protection d'un habitat essentiel.

### **Compréhension et réduction des impacts humains sur la santé des écosystèmes**

La protection de la biodiversité canadienne exige une compréhension du signalement et de la surveillance des situations et des tendances en matière de qualité de l'environnement. Cependant et avant tout, elle exige une compréhension de la façon dont les activités humaines peuvent avoir un impact sur la santé des écosystèmes. Dans le Nord, plusieurs programmes existent pouvant fournir ces informations.

Yukon NatureServe est un partenariat de surveillance impliquant les communautés et les agences, telles que la *Arctic Borderlands Ecological Knowledge Coop*.

La Fiducie en recherche sur les ressources fauniques du Nunavut est un résultat de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN). Ici le gouvernement fédéral a fourni un versement unique de 11 millions de dollars au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN). Cet argent a servi à établir la FRRFN, un organisme de charité enregistré, et à financer des recherches approuvées par le GGRFN et menées par les chercheurs travaillant pour les ministères des gouvernements territorial et fédéral.

Le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques canadien a établi le Réseau d'évaluation et de surveillance du Nord (RESE Nord), qui comprend une série de sites, d'agences et de chercheurs engagés dans une surveillance écologique à long terme dans le Nord canadien et qui fait partie du programme RESE national. Le but de RESE Nord est d'améliorer la compréhension des changements écologiques dans le Nord canadien par la promotion, la coordination et la communication des résultats d'une surveillance écologique à long terme, avec une concentration sur les impacts des changements climatiques et du développement industriel sur les écosystèmes nordiques.

### **Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires**

La conservation, la restauration et la réhabilitation des écosystèmes prioritaires ont deux centres d'attention : les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce. Dans le Nord canadien, une des priorités est de compléter le recueil des sites clés d'habitats terrestres pour les oiseaux migrateurs dans les TNO et le Nunavut<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> <http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/info/publications/ap-pa/ce02s04.en.html>

Environnement Canada participe à plusieurs plans de gestion intégrée des ressources fauniques et halieutiques. Ce sont les contrats d'association entre les gouvernements et avec le Conseil des ressources renouvelables responsable de la gestion dans un territoire traditionnel donné. Les plans suivent un format communautaire dans lequel les préoccupations communautaires concernant la gestion des ressources fauniques et halieutiques sont identifiées par le biais d'une consultation appropriée et les solutions sont déterminées lors d'un atelier communautaire. Généralement, il faut attendre près d'un an pour la préparation et la conclusion de ces plans qui incluent :

- o le Conseil consultatif sur la gestion de la faune (versant du Nord);
- o le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine (2002/2003) ;
- o le Plan de recherche et de surveillance du versant du Nord du Yukon; et
- o Comité conjoint sur la chasse, la pêche et le piégeage (la région de la Baie James et du Nord québécois).

En faisant partie de l'Accord pour la protection des espèces en péril, le Rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPE) réunit seize ministères, fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que plus de cent équipes de rétablissement constituées de membres gouvernementaux et non gouvernementaux. Dans le Nord Canadien, il existe actuellement quatre programmes RESCAPE (baleine boréale, bison des bois, grue blanche, faucon pèlerin). La protection de l'habitat fait partie des efforts du programme RESCAPE.



## 5. Environnement Canada dessert le Nord

### Résumé

Depuis quelques années, Environnement Canada opère avec une approche fondée sur les résultats dans le but de faire le suivi des réussites en matière de gestion environnementale. Les pilotes organisationnels sont responsables de la prestation des résultats tel qu'énoncé dans les plans de secteur d'activités et pour la gestion de leurs organismes. Les programmes S&T nordiques et de l'état de l'écosystème reçoivent la plus grande partie du financement, d'une valeur approximative de 81% du budget national total, tandis que les secteurs «Prise de décision améliorée » et « Application et observation efficace » comptent pour une valeur approximative de 7 millions de dollars ou 17%.

## 5.1 Introduction

La protection et les responsabilités d'intendance d'EC envers la gestion de l'écosystème nordique vont au-delà de la prestation de programmes. Le dernier discours du Trône du 5 octobre 2004 offre des thèmes qui sont particulièrement pertinents pour le travail d'EC dans le Nord. Ils comprennent :

- s'engager à une approche plus cohérente face aux enjeux autochtones ;
- renforcer la capacité du secteur bénévole;
- utiliser des indicateurs environnementaux dans la prise de décisions ;
- faire de la sensibilisation sur des enjeux tels le changement climatique ; et
- soutenir des technologies environnementales innovatrices.

*« Si le Nord moderne a conservé les échos d'un monde ancien, la région est néanmoins très prometteuse pour l'avenir. En tant que gouvernement, nous travaillerons avec les territoires et les groupes autochtones afin de développer davantage l'économie du Nord – et nous le ferons d'une manière qui est respectueuse de l'environnement et à l'avantage des habitants.*

*Le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir la science et la recherche dans le Nord, que ce soit seul ou en collaboration avec nos partenaires circompolaires. Et que cela ne fasse l'objet d'aucun doute : nous comptons bien protéger notre souveraineté dans l'Arctique.»*  
(TH Paul Martin, octobre 2004.)

## 5.2 Structure de gestion d'Environnement Canada

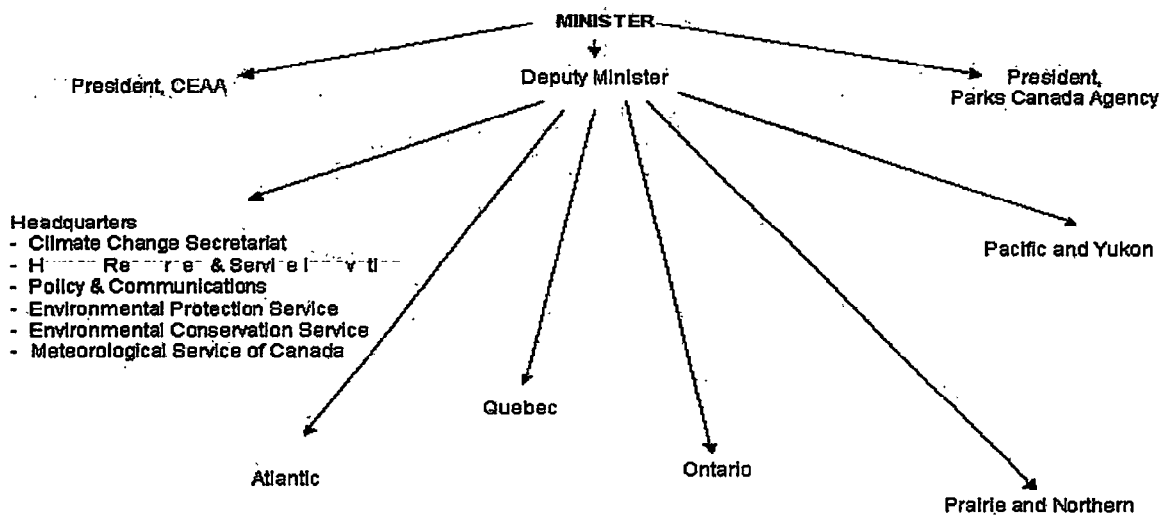
Actuellement,<sup>30</sup> EC est organisé en cinq bureaux principaux de services (circa 2005), dirigés par les sous-ministres adjoints et cinq régions, dirigées par les directeurs généraux régionaux (Figure 12). Le bureau principal ministériel inclut également la Direction des ressources humaines et les Bureaux du ministre et du sous-ministre. Les « leads » organisationnels sont responsables de la prestation des résultats tel qu'énoncé dans les plans des secteurs d'activités et pour la gestion de leurs organismes. Les bureaux régionaux ont intégré la prestation de leurs

---

<sup>30</sup> Le ministère subit un examen organisationnel et des changements sont prévus à la structure opérationnelle en 2005.

programmes à travers des lignes de service pour accentuer l'approche basée sur les écosystèmes aux défis environnementaux et pour offrir un guichet unique aux provinces, aux partenaires et aux citoyens<sup>31</sup>.

En général, les « leads » de programme se trouvent au niveau du Directeur général régional (DGR) ou du Sous-ministre adjoint (SMA), selon l'activité. De même, il n'y a pas de ressources spécifiques allouées à la coordination des programmes et des activités du Nord. À la place, la coordination des programmes et des activités dans le Nord repose sur le Directeur général régional (DGR) de la Région des Prairies et du Nord et le Sous-ministre du Service de la conservation de l'environnement. Afin d'assurer une coordination nationale au ministère, un «Groupe de travail circumpolaire » (anciennement le Groupe de travail du Nord) est en vigueur depuis janvier 1996 pour assurer que tout EC est engagé dans les enjeux nordiques. Depuis ce temps, le Groupe de travail a pris des responsabilités reliées aux enjeux circumpolaires et c'est pourquoi il a changé de nom. Toutes les régions et tous les services désignent du personnel à ce Groupe de travail. Le Groupe de travail circumpolaire n'a pas encore établi de priorités ou de tâches spécifiques.



(Adapted from [http://www.ec.gc.ca/introec/org\\_chart\\_e.htm](http://www.ec.gc.ca/introec/org_chart_e.htm))

**Figure 12. Organigramme d'Environnement Canada**

<sup>31</sup> [http://www.ec.gc.ca/introec/dept\\_org.htm](http://www.ec.gc.ca/introec/dept_org.htm)

### **5.3 Les investissements d'EC dans le Nord**

Les ressources ministérielles sont divisées en deux types de financement : le budget de base-A et le budget de base-B. Le budget de base-A inclut le financement de base pour les programmes et les opérations. Le budget de base-B est pour les programmes et les activités ayant une durée de vie prévue de 5 ans ou moins. Le budget de base-A ministériel pour l'EF 1996/97 était de 24 millions de dollars /année pour l'ensemble des services et régions ayant des responsabilités nordiques. Cette somme représente approximativement 5 % du budget ministériel distribué à travers un territoire représentant 40 % du Canada avec une pression de développement considérable, une complexité de gouvernance et des coûts de logistiques les plus élevés au Canada. Tel que noté au Tableau 2, le budget d'EC a été réduit de façon considérable au début des années 90, et ainsi, le budget de l'année fiscale de 1996/97 représente cette période de soutien minimal. Par la suite (EF 2003/2004), les engagements d'EC dans le Nord ont augmenté sensiblement, pour un montant actuel de près de 42 millions de dollars / année, incluant les salaires, primes d'éloignement, O&M, et ressources capitales et externes. Il faut noter cependant que l'effort de collecte des données en 2003-2004 a été considérable comparativement aux données disponibles pour l'EF 1996-1997. Par exemple, des ressources limitées et même aucune ressource n'ont été signalées pour le Nord de l'Ontario et du Québec en 1996/97, alors qu'il y avait des dépenses dans le Nord de ces régions.

Malgré l'engagement financier accru d'EC envers le Nord, depuis les sept dernières années les activités d'EC continuent d'être érodées par le soutien réduit des partenaires de programme dans les autres ministères et agences. Ces coupures surviennent au moment où les exigences, les attentes et la complexité de la prestation de programmes augmentent. Les contributions de chaque région par activités ou programmes et pour les deux années fiscales sont résumées dans le Tableau 3 et les dépenses régionales sont résumées à la Figure 13. Dans toutes les régions, les dépenses signalées ont sensiblement augmenté.

Les points saillants pour les dépenses par région incluent :

- Dans la région de Prairies et Nord (P&N) il y a eu une réduction de personnel de 10 % en dépit d'une augmentation des ressources totales;
- Dans cette même région, l'implication du personnel envers l'état de l'écosystème et la S&T a diminué de 30 % au cours des 8 dernières années, même si une partie de ces statistiques peut être compensée par une augmentation des dépenses à l'administration centrale;
- Toutes les autres régions, sauf Pacifique et Yukon (P&Y), ont augmenté leurs efforts pour le Nord (gens et argent) et la majorité des nouveaux argents sont de source externe ou salariale, impliquant plus de projets collaboratifs (c.-à-d. provenant de l'extérieur du ministère) ainsi que les augmentations salariales normales au fil du temps;

- Depuis l'exercice financier 1996/97, les ressources humaines et les engagements financiers totaux de la région de l'Atlantique et du Labrador ont augmenté par des facteurs de 5 et 3, respectivement;
- Les données monétaires ou démographiques de P&Y n'ont pas changé de manière significative au cours des 8 dernières années;
- Les données des deux périodes d'exercice ne sont pas comparables pour l'Ontario et le Québec ainsi que pour l'administration centrale.

À l'heure actuelle, il n'y a pas d'explication claire quant à l'augmentation des dépenses à l'administration centrale dans les dossiers nordiques qui n'a pas été supportée par une augmentation connexe des ETP.

En général, même s'il est difficile de comparer deux périodes d'exercice, il y a plus de ressources dans l'ensemble allouées au Nord. Cependant, depuis 96/97, une grande partie du « nouvel argent » est de source externe. Ceci peut être attribué à : i) l'expansion de programmes en raison de fonds externes et le travail actif du personnel d'EC afin de générer l'intérêt d'autres parties; et ii) opportunité versus stratégie. Évidemment, n'ayant pas de stratégie générale en ce qui a trait aux dossiers nordiques, l'approche « ad hoc » a permis aux agents de dotation d'EC d'agir de façon 'entrepreneuriale' dans la recherche d'opportunités pour obtenir des ressources en alignant notre travail avec celui des autres sources de financement. Cependant, cela n'est pas tout à fait clair à la lecture du Tableau 2, étant donné que les Fonds externes ont apparemment diminué au cours des deux périodes d'exercice.

La synthèse des dépenses financières dans le Nord par pilier apparaît à la Figure 14. Pour les exercices financiers 2003/2004, les ressources de S&T et d'État de l'Écosystème comptent pour plus de 34 millions de dollars ou environ 81 % du budget national total pour les programmes du Nord alors que Prise de décision améliorée et Application et observation efficace des règlements comptent pour environ 7 millions de dollars ou 17 %. Éducation et Engagement n'a pas été compté séparément dans le passé et ne peut pas être facilement discerné des autres dépenses<sup>32</sup>.

Finalement, un problème révélé par la cueillette de ces données est que l'établissement de rapports ministériels ne spécifie pas les éléments géographiques aux allocations – la plupart des dépenses dans les dossiers du Nord étaient intrinsèques aux programmes budgétaires nationaux et il est par conséquent difficile de les séparer. Ceci rend difficile le développement d'un tableau financier des activités du Nord d'EC et pourrait en fait nuire à l'obtention de nouveau financement.

<sup>32</sup> Il faut user de précaution en comparant ces chiffres. Aucune tentative n'a été faite de rationaliser les différences dans les dépenses totales. Ces chiffres et ce tableau ne devraient être utilisés qu'à des fins d'illustration et ne devraient pas être considérés comme étant des ventilations ou cumuls finals des dépenses ministérielles. Les cinq piliers mis de l'avant par le Ministre Dion ont servi à classer l'information à mesure que le ministère semble évoluer dans cette direction.



Total des dépenses par région - EF 96/97 vs 03/04

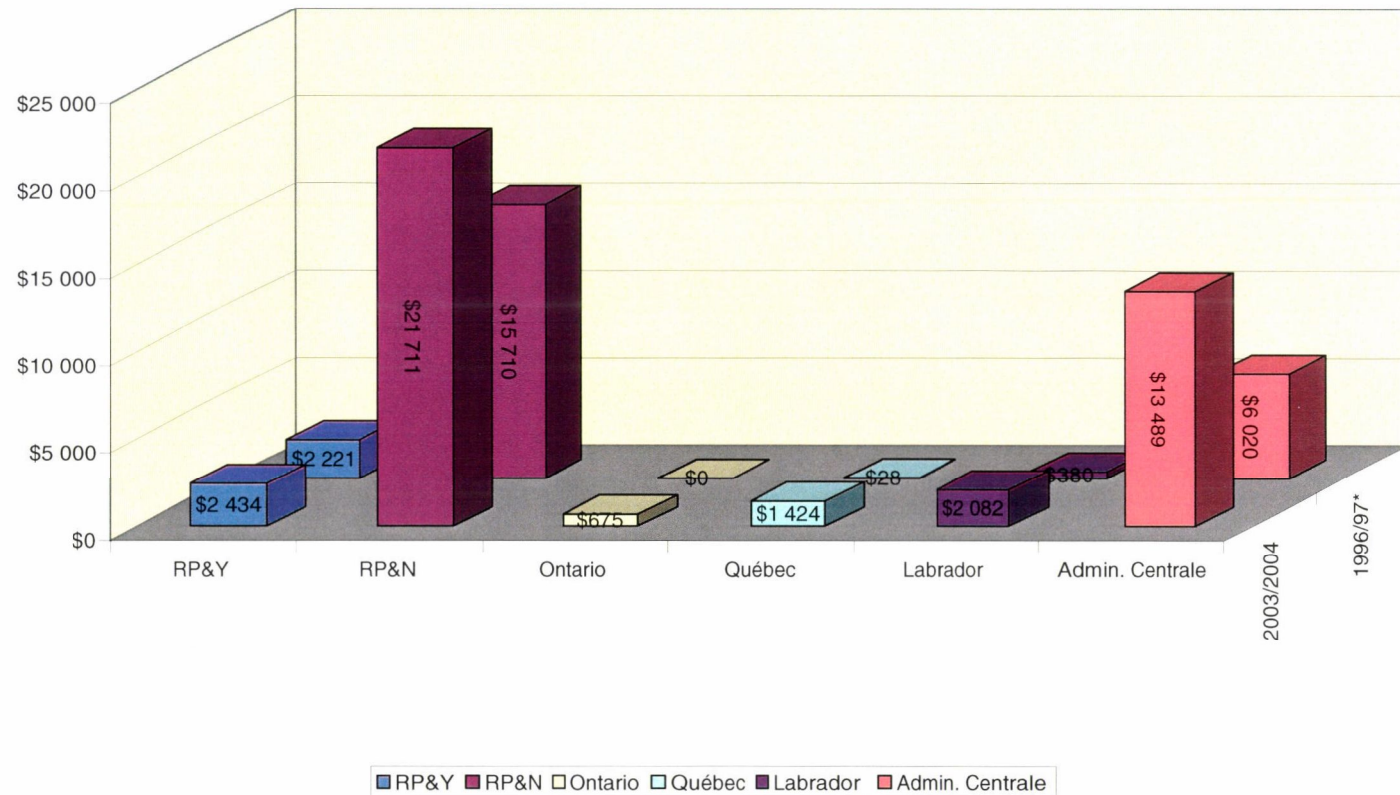


Figure 13. Comparaison des dépenses totales (en milliers de dollars) pour chaque région et l'administration centrale pour les exercices financiers 1996/1997 et 2003/2004

EC - Budget des programmes nordiques	RP&Y		RP&N		Ontario		Québec		Labrador		Admin. Centrale		1996/97*	1996/97	2003/2004	2003/2004
	1996/97*	2003/2004	1996/97*	2003/2004	1996/97*	2003/2004	1996/97*	2003/2004	1996/97*	2003/2004	1996/97*	2003/2004	Total	Dollars par élément Total	Total	Dollars par élément Total
<b>Note: dollars X1000</b>																
<b>Prise de décisions améliorée</b>																
ETP	1	2	4	7	Voir Note A		0,6		2	0,3	2,1	6	11,3			13,7
Salaire (incluant bénéfices et allocation nordique)	\$41	\$120	\$258	\$630			\$50		\$140	\$21	\$100		320			1040
F&E avec voyage	\$15	\$30	\$95	\$345			\$10	\$28	\$18	\$19	\$51	\$302	459			454
Capital													0			0
Fonds externes						\$50							82			50
Mise en œuvre des revendications		\$15		\$737							\$5		0	\$861	757	\$2 301
<b>Science et Technologie &amp; État de l'écosystème</b>																
ETP	19	23,6	96,5	61		1,8				1,2	4,6		116,7			91
Salaire (incluant bénéfices et allocation nordique)	\$522	\$1 040	\$6 837	\$6 130		\$125			\$158	\$81	\$327		7440			10108
F&E avec voyage	\$468	\$460	\$6 505	\$8 385		\$323			\$675	\$39	\$1 281	\$10 376	7012			21500,5
Capital		\$27		\$163		\$6				\$1	\$1		1			878
Fonds externes	\$434	\$345	\$381	\$564		\$4			\$382	\$80	\$80	\$5 415	6310			1479
Mise en œuvre des revendications	\$222	\$15										\$104	222	\$20 985	15	\$33 981
<b>État de l'écosystème</b>																
(combiné avec Science et Technologie)																
<b>Application et conformité efficace</b>																
ETP	8	4	14	33,5		0,4				1,1	1,1	2	25,1			39
Salaire (incluant bénéfices et allocation nordique)	\$519	\$249	\$1 062	\$2 562		\$32				\$80	\$80		1661			2923
F&E avec voyage		\$98	\$472	\$1 481		\$15				\$20	\$20	\$221	712,7			1614
Capital			\$55	\$76									55			76
Fonds externes			\$45										45			0
Mise en œuvre des revendications													0	\$2 474	0	\$4 613
<b>Éducation et implication</b>																
ETP		0,5		2		0,5				0,6	1,1		0,6			4,1
Salaire (incluant bénéfices et allocation nordique)		\$35		\$83		\$45				\$30	\$60		\$30			\$223
F&E avec voyage				\$70		\$65				\$9	\$27		\$9			\$162
Capital													\$0			\$0
Fonds externes				\$435					\$51		\$50		\$0			\$536
Mise en œuvre des revendications													\$0	\$39	\$0	\$921
<b>TOTAL ETP</b>	<b>28</b>	<b>30,1</b>	<b>114,5</b>	<b>103,5</b>	<b>0</b>	<b>3,3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>153,7</b>			<b>147,8</b>
<b>Total salaire et allocation nordique</b>	<b>\$1 082</b>	<b>\$1 444</b>	<b>\$8 157</b>	<b>\$9 405</b>	<b>\$0</b>	<b>\$252</b>	<b>\$0</b>	<b>\$298</b>	<b>\$212</b>	<b>\$567</b>	<b>\$0</b>	<b>\$2 328</b>	<b>\$9 451</b>	<b>\$0</b>	<b>\$14 294</b>	<b>\$0</b>
<b>Total F&amp;E et capital</b>	<b>\$705</b>	<b>\$645</b>	<b>\$7 127</b>	<b>\$11 257</b>	<b>\$0</b>	<b>\$419</b>	<b>\$28</b>	<b>\$693</b>	<b>\$88</b>	<b>\$1 385</b>	<b>\$523</b>	<b>\$11 057</b>	<b>\$8 471</b>	<b>\$24 359</b>	<b>\$25 457</b>	<b>\$41 816</b>
<b>Total fonds externes</b>	<b>\$434</b>	<b>\$345</b>	<b>\$426</b>	<b>\$1 049</b>	<b>\$0</b>	<b>\$4</b>	<b>\$0</b>	<b>\$433</b>	<b>\$80</b>	<b>\$130</b>	<b>\$5 497</b>	<b>\$104</b>	<b>\$6 437</b>	<b>\$0</b>	<b>\$2 065</b>	
<b>Total \$</b>	<b>\$2 221</b>	<b>\$2 434</b>	<b>\$15 710</b>	<b>\$21 711</b>	<b>\$0</b>	<b>\$675</b>	<b>\$28</b>	<b>\$1 424</b>	<b>\$380</b>	<b>\$2 082</b>	<b>\$6 020</b>	<b>\$13 489</b>	<b>\$24 359</b>	<b>\$24 359</b>	<b>\$41 816</b>	<b>\$41 816</b>

\* Cette information de "EC - Programmes Nordiques"

Note A: Aucun nombre spécifique pour les dépenses de la région de l'Ontario dans le Nord

Notes: en général

1. **Prise de décision améliorée** = gestion et affaires ministérielles, S&T nordiques, Conseil de l'Arctique, Développement durable circumpolaire, Initiative des écosystèmes de l'Arctique, Commissions de co-gestion de la faune, PNAGS, CFFA, PEMA, PSEA, toutes les conventions internationales (ex: Politique et affaires internationales reliées au Nord)

2. **Science et Technologie** - programmes de recherche et projets spéciaux incluant les changements climatiques, contaminants, INRE et les programmes de recherche du climat du SMC; n'inclut pas le suivi du temps ou de la quantité et qualité de l'eau etc.

3. **État de l'écosystème** - tous les suivis incluant SMC, DCE et SCF sauf si ce n'est pas du financement de base et qu'il s'agit de CC, contaminants, d'une étude spéciale ou d'un projet de recherche résultant d'une initiative internationale ministérielle ou extra-ministérielle.

4. **Application et conformité** = DPE, SCF, déversements, urgences

5. **Éducation et implication** = toutes les communications incluant les effets des toxiques sur la santé, suivis conduits par la communauté, ÉcoAction, RÉSE, autres

**Tableau 1. Comparaison des programmes budgétaires du Nord pour EC pour les exercices financiers 1996/97 et 2003/04**



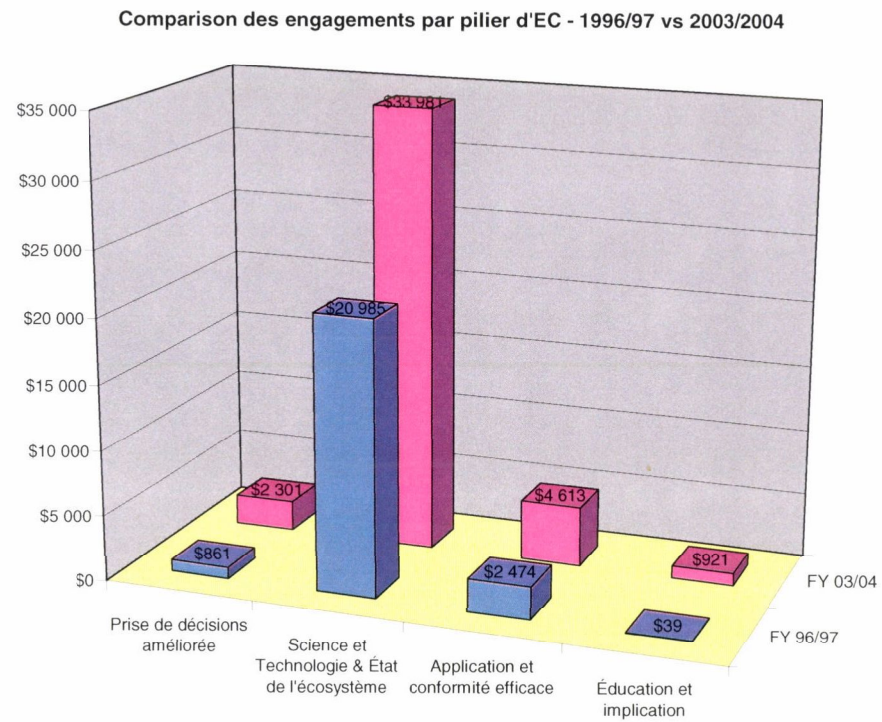


Figure 14. Comparaison des dépenses dans le Nord par pilier pour les exercices financiers 1996/1997 et 2003/2004

## 6. Contacts ministériels

Tableau 1. Liste des contacts ministériels

SERVICE/RÉGION	NOM	TITRE
Service de la protection de l'environnement	Peter Farrington	Gestionnaire, Harmonisation intergouvernementale
Service de la conservation de l'environnement	George Enei	Directeur, Priorités en matière de conservation
Service météorologique du Canada	Angus Fergusson	Conseiller scientifique
Politiques et communications	Philip Ross	Analyste des politiques
Région du Pacifique et du Yukon	Heather Wood	Analyste des politiques
Région des Prairies et du Nord	Tim Coleman	Directeur ; Affaires ministérielles du Nord
Région de l'Ontario	Martin Nantel	Gestionnaire, Bureau du Nord
Région du Québec	Claude Saint-Charles	Gestionnaire, Évaluation environnemental et Affaires autochtones
Région de l'Atlantique	Rochelle Owen / Joe Pomeroy	Agent de programme, Programme d'animation communautaire / Agent de programme, Systèmes aquatiques

## 7. Références

MAINC (1996). *Revendications territoriales ou traités modernes*. Bulletin d'information, no 9 (Janvier 1996). Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa.

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=A1ARTA0003983>

<http://www.statcan.ca/francais/dai-quo/>

Nation crie de Wemindji. 2004. <http://www.wemindji-nation.qc.ca/eco.htm>

Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. 2004. *Economy*. <http://www.gov.nf.ca/nfld&lab/economy.htm>

Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. 2003. *Population Estimates, July 1, 1996 to 2003, Census Divisions and St. John's Census Metropolitan Area (CMA), Newfoundland and Labrador*. [http://www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population/PDF/Population%20Estimates\\_CDCMA\\_9603.pdf](http://www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population/PDF/Population%20Estimates_CDCMA_9603.pdf)

Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. 2001. *Aboriginal Identity by Age, Group and Sex – 2001 Census*. <http://www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Census2001/PDF/2001Identity.PDF>

Gouvernement du Nunavut (GN). 2004. *The Economy*. <http://www.gov.nu.ca/Nunavut/English/about/glance.shtml>

Grand Conseil des Cris. 2004. <http://www.gcc.ca/>

Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC). 2004. *Populations indienne et inuite du Québec au 31 décembre 2003*. [http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/aqc/nat\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/aqc/nat_f.html)

Labrador Inuit Association. 2004. <http://www.nunatsiavut.com/en/economicobjectives.php>

Société Makivik. 2004. <http://www.makivik.org/fr/backgrounders/people.htm>

Memorial University of Newfoundland. 2000. <http://www.heritage.nf.ca/aboriginal/innu.html>

Premières nations Nishnawbe-Aski. 2004. <http://communities.knet.ca/>

Atlas du Nunavik. 2004. <http://www.makivik.org/nunavikatlas/french/pages/population.htm>

Atlas du Nunavik. 2004. <http://www.makivik.org/nunavikatlas/french/pages/nunavik.htm>

Schefferville. 2004. <http://www.schefferville.net/>

Statistiques Canada. 2004. *Profils des communautés.*

[http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1\\_F.cfm](http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_F.cfm)

(Environnement Canada, Défis nordiques, Enjeux et Opportunités, le 5 février 1997).

# **Annexe 1.0. Traités et revendications territoriales dans le Nord d'Environnement Canada**

## **Résumé**

Les Premières nations du Canada ont, au cours des années, signé des ententes ou traités avec les gouvernements britannique et canadien. Il y a plusieurs genres de traités et d'ententes : traités signés avant la Confédération, traités « numérotés, » traités modernes ou revendications territoriales et ententes sur l'autonomie gouvernementale. Pour tout ceci, de grandes parcelles de territoire n'ont jamais fait l'objet de traités avec les autorités britanniques ou canadiennes.

Les traités modernes sont les revendications territoriales globales conformément à la politique du Canada en matière de revendications territoriales, établie en 1973, lorsque la Cour Suprême du Canada a reconnu pour la première fois les droits fonciers basés sur des titres autochtones. Les revendications territoriales globales se basent sur l'affirmation d'un titre autochtone continu sur la terre et les ressources naturelles. La politique fédérale stipule que les revendications globales peuvent être négociées avec les groupes autochtones dans les régions où les revendications de titres autochtones n'ont pas été abordées par traités ou par voies légales, ou lorsque les traités existants ont été déclarés fondamentalement sans fondement. Les revendications globales se distinguent des 'revendications particulières' par lesquelles les Premières nations affirment que le Canada n'a pas rempli ses obligations sous les traités historiques ou numérotés.

## Traités

### Traités signés avant la Confédération

Les traités signés avant la Confédération ont été négociés avant 1867, lorsque l'adoption de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord britannique) créa le Dominion du Canada. La section 129 de la Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord britannique (maintenant appelée la *Loi constitutionnelle de 1867*) confirme que le gouvernement canadien est lié par la législation Impériale (Britannique), incluant la Proclamation Royale de 1763 qui protège le territoire indien souverain. Avant l'adoption de la Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord britannique, les Britanniques avaient signé environ 80 traités avec les Premières nations. Ceux-ci sont encore tous valides.

### Traités numérotés

Les traités 'numérotés' furent négociés entre 1867 et 1930 (Figure 15). Le gouvernement fédéral a conclu onze de ces ententes dans l'Ouest et le Nord du Canada afin d'obtenir l'accès aux terres en vue de la construction des chemins de fer, de l'agriculture, de l'exploration minière et pétrolière ainsi que pour l'expansion générale du Canada. Le Nord du compte plusieurs traités numérotés – Le Traité numéro 8 (signé en 1899), le Traité numéro 9 (signé en 1905, avec des ajouts en 1929-30; aussi connu sous la désignation du Traité de la Baie James) et le Traité numéro 11 (signé en 1921). Ces traités doivent être pris en considération lors de la prise de décisions d'EC. Les dispositions de ces traités couvrent des sujets tels que les annuités, gratifications, écoles, droits de chasse et de pêche et terres de réserve.



Figure 15. Traités huit à onze.

Tableau 2. Résumé des traités et des revendications territoriales dans le Nord<sup>33</sup>

LIEU	GROUPE AUTOCHTONE	TRAITÉ	REVENDEICATION TERRITORIALE
Terre-Neuve et Labrador	Innu		Accord-cadre (1995)
	Inuits du Labrador		Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador <sup>34</sup>
	Nation des Métis du Labrador		Revendication territoriale en cours d'acceptation
	Naskapi of Quebec (Schefferville)		Revendication territoriale du Labrador en cours d'acceptation
Québec	Cri et Inuit		Convention de la Baie James et du Nord québécois (1975; 1993)
	Nation Naskapi		Convention du Nord-Est québécois (1978; 1993)

<sup>33</sup> Les textes intégraux des traités, revendications territoriales et accords-cadres, en plus de données historiques, sont accessibles au [www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index\\_e.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_e.html).

<sup>34</sup> En janvier 2005, l'Accord-cadre avec la Labrador Inuit Association était ratifié par les Inuits du Labrador et par la *Newfoundland and Labrador House of Assembly*, et attendait l'approbation du Parlement.

LIEU	GROUPE AUTOCHTONE	TRAITÉ	REVENDEICATION TERRITORIALE
Ontario	Nishnawbe-Aski Nation	Traité no 9	Fort Severn, Les bandes non reconnues par le Traité numéro 9, d'Attawapiskat, d'Albany, de la Première nation Moose Cree présente des demandes sur les revendications territoriales.
Nunavut	Inuit		Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993)
Territoires du Nord-Ouest	Inuvialuit		Convention définitive des Inuvialuit (1984)
	Gwich'in		Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992)
	Sahtu		Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993)
	Tli Cho	Traité no 11	Revendication territoriale et entente d'autonomie gouvernementale des Tli Cho <sup>35</sup>
	Deh Cho	Traité no 8	Mesures provisoires et Accord-cadre (2001)
	Traité no 8 dans l'Akaiicho <sup>36</sup>	Traité no 8	Accord-cadre (2000)
	Nation métisse des T.N.-O <sup>37</sup> (anciennement Métis de South Slave)	Traité no 8	Accord-cadre avec les Métis de South Slave (1996)
Yukon	Conseil des Premières nations du Yukon		Accord-cadre définitif (1993)

<sup>35</sup> En janvier 2005, l'entente des Tli Cho était ratifiée par les Tli Cho, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et la Chambre des communes, et était en instance d'adoption par le Sénat.

<sup>36</sup> (Welecheh (North Slave), Tahche (East Arm) et Deh Chah (South Slave).

<sup>37</sup> Les Métis de la Nation métisse de Fort-Smith Local no 50, la Nation métisse de la région de Hay River et Local no 51, la nation métisse de Fort Resolution Local no 53, l'Alliance métis North Slave, Rae-Edzo Métis Local no 64, Conseil des Métis de Yellowknife, Métis de Yellowknife Local no 66.



## **Revendications territoriales (Traités Modernes)**

L'objectif de base des négociations sur les revendications territoriales est de clarifier les droits des groupes autochtones aux terres et aux ressources, de manière à faciliter leur croissance économique et leur autonomie. Les accords sur les revendications territoriales ont pour but d'assurer que les intérêts des groupes autochtones dans la gestion des ressources et la protection de l'environnement soient reconnus et que les demandeurs se partagent les avantages du développement. En même temps, ils sont destinés à respecter les droits des peuples autochtones, des gouvernements et des tiers.

D'ordinaire, les règlements en matière de revendications territoriales impliquent que les peuples autochtones abandonnent les titres autochtones de leurs territoires traditionnels en échange de droits et avantages tels que :

- pleine propriété d'une certaine partie du territoire dans la région couverte par le règlement;
- droits garantis d'exploitation des ressources fauniques;
- participation garantie à la gestion des terres, de l'eau, de la faune et de l'environnement sur tout le territoire couvert par le règlement;
- compensation financière;
- partage des recettes de l'exploitation des ressources;
- mesures spécifiques visant à stimuler le développement économique;
- un rôle dans la gestion des ressources et parcs du patrimoine dans la région visée par le règlement;
- un engagement de la part du Canada de négocier des régimes d'autonomie gouvernementale (ou dans le cas du Nunavut, établir le territoire du Nunavut).

Quatorze accords de revendication territoriale globale ont été réglés depuis l'établissement en 1973 de la politique du Canada sur les revendications territoriales :

- La Convention de la Baie James et du Nord québécois (1975);
- La Convention du Nord-Est québécois (1978);
- La Convention définitive des Inuvialuit (1984);
- L'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992);
- L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993);
- L'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1994);
- La première nation des Gwitchin Vuntut (1995)\*<sup>38</sup>;

---

<sup>38</sup> Les accords identifiés avec un \* s'appuient sur l'Accord-cadre définitif du Conseil des Premières nations du Yukon, signé en 1993.

- La première nation des Nacho Nyak Dun (1995)\*;
- Le Conseil de Teslin Tlingit (1995)\*;
- Les Premières nations de Champagne et d'Aishihik (1995)\*;
- La Première nation Little Salmon - Carmacks (1997)\*;
- La Première nation de Selkirk (1997)\*;
- La Première nation Tr'ondek Hwech'in (1998)\*;
- Le Conseil Ta'an Kwach'an (2002)\*.

## **Autonomie gouvernementale**

Les traités modernes ont apporté de nouvelles structures et organisations qui ont en charge certains rôles et fonctions des ministères gouvernementaux fédéraux. Ils ont également amélioré la capacité des groupes autochtones à participer à d'importantes questions politiques publiques. Les revendications ont conduit à la création d'organismes de réglementation et de cogestion qui assument certains rôles traditionnels des ministères gouvernementaux fédéraux, particulièrement dans le territoire du Nord. Ces organismes permettent aux représentants locaux ou régionaux d'exercer une influence importante sur les décisions gouvernementales influant les peuples du Nord.

Les revendications territoriales globales réglées comportent des implications de grande portée sur l'exercice des pouvoirs. Lorsque les peuples autochtones, le Parlement et les législatures provinciales/territoriales appropriées auront ratifié les accords, ils auront une protection constitutionnelle. S'il y a un conflit entre une revendication et une législation existante, les dispositions de la revendication remplacent les statuts provinciaux/territoriaux/fédéraux.

Les accords sur les revendications territoriales font passer la propriété d'immenses parcelles de territoire aux organisations autochtones, qui incluent des droits de surfaces et/ou des droits souterrains (ce qui est rare dans la loi canadienne). Les argentés versés aux organisations autochtones dans le cadre des accords sur les revendications font de ces derniers des intervenants principaux dans le développement économique du Nord. Les revendications établissent ou mandatent un réseau de cogestion et d'organismes de réglementation ayant une implication dans la gestion de la faune, l'aménagement du territoire, l'évaluation environnementale et la réglementation.

La nature et la portée des revendications territoriales avec participation à l'exercice des pouvoirs varient selon les territoires :

- **Nunavut** : la revendication couvre la totalité du territoire, tous les gouvernements territoriaux et locaux sont des gouvernements publics, alors il n'y a aucun accord

relatif à l'autonomie gouvernementale (La *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas non plus aux Inuits).

- **Les Territoires du Nord-Ouest** ont trois revendications finalisées (la Convention définitive des Inuvialuit; l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in; l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu) et une quatrième, l'accord des Tli Cho, à l'étape finale. À l'heure actuelle, des négociations sont en cours avec les Premières nations Deh Cho, le Groupe visé par le Traité no 8 dans l'Akaitcho et la Nation métisse des T.N.-O (en trois groupes principaux) sur une gamme de droits autochtones, traités et questions de gouvernance.

Élaborés mais hautement variables, les régimes d'autonomie gouvernementale sont présentement en négociations dans l'ensemble des T.N.-O. Une question d'importance porte sur le statut légal et politique des Métis.

- **Yukon** : l'Accord-cadre définitif du Conseil des Premières nations du Yukon fut finalisé en 1993; dix des quinze Premières nations du Yukon ont réglé leurs revendications, trois en sont à différentes étapes de la négociation, et les deux Premières nations du Sud du Yukon, le Conseil Dena de Ross River et la Première nation de Liard ont porté une gamme de points en litige devant les tribunaux afin que ceux-ci déterminent leurs droits et intérêts. Les régimes d'autonomie gouvernementale avec les Premières nations individuelles du Yukon sont en cours de règlement et des mesures pratiques sont encore en cours d'établissement. Dix accords d'autonomie gouvernementale ont été conclus en même temps que les revendications territoriales étaient réglées. La présence et le statut des Métis ne sont pas un problème majeur au Yukon. Plutôt, dans les années 1970 des Indiens « à statut » et « sans statut » se sont unis pour négocier d'un seul corps à la table des revendications territoriales.

Les organisations autochtones sont des intervenants importants dans une vaste gamme de processus gouvernementaux, mais leurs organisations, ressources, approches et statut varient énormément :

- **Nunavut** : une seule entité– Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) – compte trois sous-unités régionales; NTI représente 85 % des résidents du Nunavut et a une relation unique avec le gouvernement du Nunavut, officialisé par le 'Protocole de Clyde River' ;
- **T.N.-O.** : les organisations autochtones sont pour la plus grande partie définies régionalement; les organisations de tout le territoire sont soit d'influence limitée, comme la Nation Dénée, ou bien dissous, comme la Nation métisse des T.N.-O ;
- **Yukon** : le Conseil des Premières nations du Yukon est une confédération informelle de la plupart des quinze Premières nations individuelles du territoire –

trois Premières nations n'en sont pas membres – plus, de façon provisoire, quatre Premières nations Gwich'in situées dans les T.N.-O. ;

- **Terre-Neuve et Labrador** : trois organisations représentent les peuples autochtones du Labrador – la Labrador Inuit Association, la nation des Métis du Labrador et la nation Innu ;
- **Québec** : La Société Makivik est l'organisation politique des Inuits du Nunavik ; le Grand Conseil des Cris est le corps politique des Cris du Québec; la Nation Naskapi est signataire de la Convention du Nord-Est québécois ;
- **Ontario** : La plus importante organisation politique pour les Premières nations du Nord de l'Ontario est la Nishnawbe-Aski Nation.

## **Annexe 2.0. Législation environnementale clé par juridiction**

### **Gouvernement du Yukon**

Le Ministère de l'Environnement du Gouvernement du Yukon met en œuvre les Lois et les règlements suivants :

- Loi sur l'environnement;
- Parks and Land Certainty Act ;
- Règlement sur l'octroi de permis visant certaines activités touristiques en milieu sauvage ;
- Loi sur la faune ; et
- Loi sur les eaux (règlement sur les eaux).

Le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources administre les Lois suivantes :

- Placer Mining Act (règles d'utilisation de sol pour l'exploitation des placers)
- Quartz Mining Act (règles d'utilisation de sol pour l'exploitation du quartz) ; et
- Loi sur les terres territoriales (règles d'utilisation de sol, règles sur le charbon, règles sur le dragage).

Le Gouvernement du Yukon a des responsabilités d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales du Yukon* (LÉE). La LÉE reflète la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE). Il est à noter que les deux dispositions législatives seront remplacées par la *Loi sur les évaluations environnementales et socio-économiques du Yukon* en 2005.

Le Ministère de la Conservation de l'environnement applique des parties de la législation fédérale suivante :

- Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs ;
- Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA) ;  
et
- Loi sur les pêches (reliée au Règlement de pêche du Territoire du Yukon).

### **Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO)**

Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (RFDE)<sup>39</sup> du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) administre les Lois et les règlements suivants :

- Loi sur la protection de l'environnement ;
- Loi sur les droits en matière de l'environnement ;
- Loi sur l'aménagement des forêts (règlements divers) ;
- Loi sur la protection des forêts ;
- Loi sur l'aquaculture ;
- Loi sur les troupeaux et les clôtures ;
- Loi sur la fiducie pour la conservation des ressources naturelles ;
- Loi sur les produits antiparasitaires (règlements à l'usage d'un pesticide) ;
- Loi sur les parcs territoriaux ;
- Loi sur la réduction et la récupération des déchets (non en vigueur) ;
- Loi sur les accords en matière de ressources hydrauliques ; et
- Loi sur la faune (règlements divers).

#### **Gouvernement du Nunavut**

Le Ministère de l'Environnement<sup>40</sup> du Gouvernement du Nunavut, ainsi que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, a des responsabilités pour la gestion des espèces sauvages terrestres et pour la protection de l'environnement. Le Ministère de l'Environnement administre les lois et les règlements suivants :

- Loi sur la protection de l'environnement (règlements sur la prévision contre les déversements, le signalement et les émissions de l'industrie de la préparation des revêtements bitumineux);
- Loi sur les droits en matière de l'environnement (administrée par l'Assemblée Législative) ;
- Loi sur les produits antiparasitaires ; et
- Loi sur la faune.

---

<sup>39</sup> [www.gov.nt.ca/agendas/land/land.html](http://www.gov.nt.ca/agendas/land/land.html)  
[www.gov.nt.ca/RWED](http://www.gov.nt.ca/RWED)  
[www.gov.nt.ca/RWED/plc/legislation.htm](http://www.gov.nt.ca/RWED/plc/legislation.htm)  
[www.gov.nt.ca/RWED/eps/leg.htm](http://www.gov.nt.ca/RWED/eps/leg.htm)  
<http://forestmanagement.rwed.gov.nt.ca>  
[www.justice.gov.nt.ca/Legislation](http://www.justice.gov.nt.ca/Legislation)

<sup>40</sup> Rumbolt, I. 2004. *"Personal Conversation and Email"*. Coordonateur, Utilisation des terres. Ministère de l'Environnement, Gouvernement du Nunavut, Iqaluit, NU.

## **Gouvernement du Québec**

Le Ministère de l'Environnement<sup>41</sup> du Québec administre les lois et les règlements suivants :

- Loi sur la qualité de l'environnement (règlements divers) ;
- Loi constituant le Fonds national de l'eau ;
- Loi sur l'évaluation environnementale du projet de développement hydroélectrique du fleuve Churchill (pas encore en vigueur) ;
- Loi sur la protection du patrimoine naturel ;
- Loi sur les pesticides (règlements divers) ;
- Loi sur la protection des arbres ;
- Loi sur le régime des eaux (règlements associés) ; et
- Loi sur la protection des ressources hydriques.

## **Terre-Neuve et Labrador**

La gestion environnementale à Terre-Neuve et Labrador est partagée à travers trois ministères différents, Environnement et Conservation, Pêches et Aquaculture, et Ressources naturelles. La présence et la signification du Ministère des Affaires autochtones et du Labrador augmentent. Les lois et les règlements administrés par le Ministère de l'Environnement et de la Conservation sont :

- Loi sur les espèces menacées d'extinction ;
- Loi sur la faune ;
- Loi sur la protection de l'environnement (Règlements sur le contrôle de la pollution de l'air et le règlement sur les substances menaçant l'ozone) ; et
- Loi sur les ressources hydriques.

## **Ontario**

Le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement, le ministère du Développement du Nord et des Mines et le Secrétariat des affaires autochtones du gouvernement de l'Ontario administrent les lois et les règlements suivants relatifs au Nord ontarien :

- Loi sur les évaluations environnementales ;

---

<sup>41</sup> [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)

[www.menv.gouv.qc.ca/publications/lois-reglem-en.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/publications/lois-reglem-en.htm)

- Loi sur la protection de l'environnement ;
- Loi sur l'approvisionnement en eau potable ;
- Loi sur la déviation des cours d'eau ;
- Loi sur les réserves naturelles ;
- Loi sur le lit des cours d'eau navigables ;
- Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne ;
- Loi sur les espèces en voie de disparition ;
- Loi sur la protection du poisson et de la faune ;
- Loi sur la prévention des incendies en forêt ;
- Loi sur les forêts ;
- Loi sur les terres indiennes ;
- Loi sur les mines ;
- Loi sur les parcs provinciaux.



## **Annexe 3.0. EC et le Nord en transition**

Environnement Canada est en transition. Actuellement, la structure ministérielle, la prise des décisions et les prestations des programmes/services subissent une transformation sur le plan ministériel afin de mettre en œuvre le Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE). En même temps, le discours du Trône récent (septembre 2004), a donné une nouvelle emphase et de nouvelles priorités au Nord. Une « nouvelle » stratégie pour le Nord a été annoncée et les activités d'EC cadrent bien avec les éléments proposés du cadre de travail. Le texte suivant décrit l'engagement à une stratégie fédérale pour le Nord tel qu'annoncé par le Premier ministre fédéral et les trois Premiers ministres territoriaux en décembre 2004.

### **Le Cadre de travail sur la compétitivité et la durabilité environnementale<sup>42</sup>**

Les provinces et l'industrie travaillent actuellement à l'élaboration d'un cadre national à partir d'objectifs communs à long terme qui reposent sur les réalités économiques, des résultats satisfaisants, des décisions éclairées reposant sur la science, la prévisibilité et la transparence, et une approche de règlement rapide. Ce processus reposera sur les cinq piliers fondamentaux suivants :

- prise de décision – qui reflète le partage des responsabilités et l'obligation manifeste de rendre compte aux autorités territoriales permettant aux gouvernements de prendre une position commune;
- information – qui permet une prise de décision sensée, prédiction, confiance et responsabilité;
- science et technologie – qui utilise une méthode cohérente axée sur des défis prioritaires;
- respect et mise en vigueur – qui emploie des mesures incitatives encourageant des pratiques durables instituant un régime juste, cohérent et prévisible axé sur les résultats;
- éducation et engagement – qui donnent le pouvoir aux citoyens et aux décideurs de faire des choix éclairés.

La mise en oeuvre du CCDE est destinée à assurer qu'Environnement Canada mette toute son énergie à :

- établir une nouvelle orientation de politique nationale;
- une politique d'intégration qui reconnaît l'interdépendance des questions de durabilité;

---

<sup>42</sup> Kevin McCormick, décembre 2004

- des programmes et services adaptés aux résultats générés par la politique nationale;
- un ministère offrant une vision unique de l'avenir et une approche standardisée en accord avec cette vision;
- des lignes de conduite claire en rapport avec la responsabilité et l'obligation de rendre compte;
- une prise de décision efficace, la planification générale et l'établissement des priorités;
- un processus de planification qui relie les résultats stratégiques du CCDE aux priorités, activités et ressources d'EC;
- la définition de projets qui deviendront les « éléments de base du travail ».

Au sein du Ministère, le cadre est mis en oeuvre par les structures décisionnelles suivantes :

- le Conseil exécutif de gestion qui sera responsable de toute la politique stratégique et des décisions concernant les programmes et le financement;
- le comité des programmes qui se concentrera sur les questions opérationnelles clés retenues par la haute direction;
- le Comité des politiques qui se concentrera sur les questions de politique méritant l'attention de la haute direction.

### **Gestion des priorités, Conseils et Groupes de travail habilitants**

Les décideurs susmentionnés seront soutenus par quatre Conseils de gestion.

- Production et consommation durables
- Écosystèmes durables
- Changements climatiques
- Météorologie/météo et prévisions environnementales

Le rôle principal des Conseils de gestion des priorités sera d'orienter, aviser, guider et assurer l'intégration des efforts. Les Conseils de gestion seront soutenus par deux Comités habilitant :

- Services de gestion ministériels
- Planification et intégration des politiques

### **Planification de programme**

La planification de programme ministériel sera effectuée au moyen des structures et des processus suivants :

- conseils de gestion qui se concentreront sur les orientations générales et les priorités-clés pour les trois prochaines années du CCDE;
- plans d'équipe intégrés qui préciseront le contenu des projets et les résultats escomptés à l'appui des priorités du Conseil de gestion;
- projets estimés concentrés sur les ressources et les processus requis pour amener chacun des éléments au 4e niveau de notre structure de programme d'activités;
- conseil de direction qui réexaminera les priorités du Conseil de gestion ainsi que les priorités consolidées des projets axés sur les résultats;
- conseil exécutif de gestion qui ratifiera les priorités des projets axés sur les résultats;
- plans de travail détaillés préparés pour chacune des priorités des projets axés sur les résultats;
- stratégies financières et attributions de ressources pour mettre en oeuvre les plans de travail détaillés fixés par le Conseil exécutif de gestion;
- contrôle de l'usage des ressources et de la performance qui sera facilité par des accords de performance avec les gestionnaires pertinents;
- outil de gestion des résultats qui analysera tous les plans de travail d'une manière uniforme à travers tout le ministère facilitant ainsi la prise de décision générale et le partage du savoir.

### **Vers une stratégie pour le Nord** <sup>43</sup>

Le Nord est un endroit rempli de promesse. Depuis bien des années, les résidents du Nord parlent de l'importance pour tous les Canadiens de partager une même vision d'avenir leur permettant de devenir des participants à part entière de la Confédération. Par conséquent, le Gouvernement du Canada et les gouvernements territoriaux se sont mis d'accord pour développer – en collaboration avec les organisations gouvernementales autochtones et les résidents du Nord – la toute première stratégie globale pour le Nord. Récemment, les gouvernements et les organisations ont entrepris un important travail de planification d'une vision et d'une stratégie. Pour compléter ce travail, des consultations seront tenues au cours des prochains mois. Cette série de consultations visera à recueillir des opinions et des renseignements additionnels nécessaires à l'élaboration de la stratégie du Nord.

Le cadre de travail stratégique pour le Nord, décrit ci-dessous, a été élaboré conjointement par les gouvernements fédéral et territoriaux. Ce cadre consiste en une première vision du Nord, des principes pour orienter l'élaboration de la stratégie, et un ensemble d'éventuels buts et objectifs pour réaliser cette vision.

---

<sup>43</sup> <http://www.northernstrategy.ca/>

Ce cadre a été élaboré pour stimuler et orienter les discussions pendant les consultations. La stratégie finale contiendra une vision, des principes, des buts et des objectifs. Elle se composera aussi de sections pour tout le territoire du Nord et des sections spécifiques aux différents territoires dans lesquelles des mesures à court, moyen et long terme seront identifiées, et auxquelles on donnera priorité conformément aux plans stratégiques de chacun des gouvernements.

### **Vision**

Le Nord est un endroit où des individus autonomes vivent dans des communautés saines, en plein développement, et où les résidents administrent leurs affaires eux-mêmes. C'est un endroit où des gouvernements forts et réceptifs travaillent ensemble à un avenir prospère qui repose sur des bases solides. C'est un endroit où sont chéris les traditions nordiques du respect de la terre et de l'environnement, et où les principes de développement responsable et durable sont à l'origine du choix des actions et des prises de décisions. Le Nord est un lieu où les citoyens célèbrent leur diversité. Le Nord c'est aussi un lieu où les territoires et leurs gouvernements s'associent pour former une confédération dynamique et sécuritaire.

### **Principes**

Pour réaliser cette vision nous travaillerons ensemble pour élaborer une Stratégie pour le Nord qui :

- englobe tout le Nord et reconnaît que les trois territoires ont des défis et des possibilités uniques et qu'ils en sont à des étapes différentes de leur développement politique, social et économique;
- reconnaît la capacité financière des gouvernements du Nord;
- mobilisera les ressources pour atteindre les objectifs collectifs;
- représente un document en évolution constante qui prend appui sur un éventail complet de stratégies, de politiques et de programmes gouvernementaux et qui sera passé en revue régulièrement pour s'adapter aux changements et demeurer conforme aux priorités changeantes des résidents du Nord; et
- améliore les relations intergouvernementales basées sur le respect mutuel et qui reflète les réalités actuelles du Nord.

### **Buts et Objectifs**

Il est recommandé qu'une stratégie pour le Nord soit basée sur des buts et objectifs et prenne des mesures précises pour les atteindre à court, moyen et long terme.

Voici les buts à atteindre à long terme ainsi que des exemples d'objectifs :

#### **Renforcer la gouvernance, les partenariats et les institutions**

But proposé: renforcer les gouvernements et institutions, et encourager la réciprocité dans leurs relations pour assurer aux résidents du Nord une gouvernance efficace et un plus grand contrôle sur les décisions au coeur de leur avenir.

Exemples d'objectifs :

- conclusion des ententes sur la dévolution et le partage des revenus provenant des ressources;
- règlement et mise en oeuvre des accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale;
- création et mise en valeur de forums intergouvernementaux efficaces;
- révision par un jury d'experts de la formule de financement des territoires.

### **Créer une assise solide pour le développement économique**

But proposé: Bâtir une économie forte, durable, diversifiée où les résidents du territoire participent aux bénéfices du développement du Nord

Exemples d'objectifs :

- diversification des économies du Nord, par exemple le soutien aux petites entreprises, aux économies traditionnelles, à l'agriculture, aux pêches, à l'industrie du tourisme, et la foresterie;
- développement des transports, des communications, de l'énergie et autres infrastructures;
- formation et développement des ressources humaines adaptées aux besoins de la communauté et aux conditions du marché du travail et des économies régionales;
- promotion des grands projets tels que les pipelines et les mines;
- créer des régimes de réglementation pour augmenter l'efficacité et mettre en pratique des normes et des méthodes uniformes.

### **Protéger l'environnement**

But proposé: Impliquer tous les partenaires du Nord dans la protection et la responsabilité de gestion de l'environnement.

Exemples d'objectifs :

- assainissement des sites contaminés;
- amélioration de la capacité d'intervention d'urgence en cas de désastre environnemental dans le Nord;
- atténuation des effets du changement climatique et adaptation à ce changement;
- surveillance environnementale pour assurer le respect des normes;
- mise en vigueur de processus efficaces de gestion des terres et des eaux;
- augmentation de l'utilisation de sources d'énergie plus propres telles que l'hydro-électricité, le gaz naturel et les nouvelles technologiques.

### **Établir des communautés saines et sécuritaires**

But proposé: Établir des communautés saines, sécuritaires et durables qui desservent les gens du Nord, soutiennent leurs besoins et encouragent l'autonomie.

Exemples d'objectifs:

- construction de logements convenables, adéquats et abordables;
- amélioration de la santé des résidents du Nord;

- encourager l'éducation permanente pour améliorer le niveau d'éducation des enfants et des adultes;
- amélioration des infrastructures communautaires telles que le traitement des eaux et la gestion des déchets;
- élaboration d'un système judiciaire adapté aux besoins des résidents du Nord incluant des domaines tels que la prévention du crime, les services policiers et correctionnels, et les initiatives de justice communautaire.

### **Renforcer la souveraineté, la sécurité nationale et la coopération circumpolaire**

But proposé: Assurer un rôle de premier plan pour le Canada dans la promotion d'une action internationale concertée sur les questions circumpolaires, et voir à ce qu'on tienne compte des intérêts du Nord dans l'effort national pour promouvoir la souveraineté, la sécurité et la coopération circumpolaire.

Exemples d'objectifs:

- assurer la sécurité et la surveillance dans le Nord, reconnaissant les intérêts du Nord;
- renforcer la souveraineté du Canada sur le Passage du Nord-Ouest;
- assurer une capacité efficace de recherche et de sauvetage dans le Nord;
- jouer un rôle de premier plan dans les questions relatives à la coopération circumpolaire.

### **Garantir, dynamiser et promouvoir la culture et l'identité**

But proposé: S'assurer que l'on reconnaisse l'importance de transmettre la langue, le savoir traditionnel et le mode de vie.

Exemples d'objectifs:

- préservation et promotion des langues autochtones pour les générations actuelles et futures;
- reconnaissance et promotion de la diversité linguistique et culturelle des gens du Nord, y compris les communautés francophones;
- promotion de l'utilisation du savoir et des coutumes traditionnels du Nord dans la prise de décision;
- préservation et promotion de l'histoire et de la culture du Nord.

### **Établir un système de recherche et une science du Nord**

But proposé: S'assurer que le Canada joue un rôle de premier plan au niveau de la science et de la technologie dans le Nord, et développer une compétence dans des domaines importants et pertinents au Nord.

Exemples d'objectifs:

- renforcement de la capacité de recherche dans le Nord visant à encourager la recherche sur le Nord effectuée dans le Nord;
- promotion et identification d'activités de recherche et développement visant à améliorer la compréhension de la réalité nordique et à contribuer au mieux-être des gens du Nord;
- combler les lacunes de connaissances dans des domaines tels que la science de la terre ou la géologie et les données environnementales;

- adaptation de la technologie à la réalité du Nord telle que les nouvelles sources d'énergie.

**Tableau 3. Activités d'EC et le Cadre de travail stratégique pour le Nord**

<b>Pilier stratégique pour le Nord</b>	<b>Offrir à EC une opportunité de réaliser son mandat de compétitivité et de durabilité environnementale dans le Nord</b>	<b>Activités ministérielles connexes– quelques exemples</b>
Renforcer la gouvernance, les partenariats et les institutions	Les relations améliorées avec les autres ministères gouvernementaux dans le Nord, ainsi que les gouvernements territoriaux et autochtones.	*Règlement et mise en oeuvre des accords de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale autochtones), conseil de co-gestion *Dévolution
Établir des fondations solides pour le développement économique	Considération de l'intégrité environnementale en tant que contribution pour les décideurs. Informations essentielles à la prise de décisions rentable et éclairée sur le développement durable des ressources naturelles.	*Évaluation environnementale *Conseils environnementaux pour la prise de décisions *Promotion et application de conformité
Protéger l'environnement du Nord	Améliorer la compréhension des défis et des opportunités environnementaux dans le Nord parmi ses résidents, les gouvernements territoriaux et autochtones, des AMG et les nations circumpolaires et établir une liste de priorités partagées	*ERIU arctique *Stratégie des aires protégées pour le Nord d'EC (à paraître)  Programme national d'action sur les océans (Arctique)
Bâtir des communautés saines et sécuritaires	• La science intégrée du Nord et la transmission des résultats scientifiques permettront à EC d'informer les citoyens des impacts à long terme de l'environnement sur la santé des Canadiens.	*Prévisions environnementales (température, glace, eau) *Communiquer les risques des changements environnementaux  Mise en œuvre de la stratégie pancanadienne
Renforcer la souveraineté, la sécurité nationale et la	•Une collaboration continue avec les autres ministères gouvernementaux et les voisins circumpolaires au Conseil arctique afin de promouvoir la responsabilité partagée pour les priorités et les objectifs du Conseil arctique.	*Groupes de travail et projets du Conseil arctique, collaboration continue et prestation des projets clés *Participation au Groupe de

collaboration circumpolaire		travail intergouvernemental sur la sécurité dans l'Arctique (mené par le MDN) *Mise en œuvre continue des ententes internationales d'une pertinence particulière au Nord canadien (TGDPA)
Préserver, dynamiser et promouvoir la culture et l'identité	Améliorer la compréhension des défis et des opportunités environnementaux dans le Nord parmi ses résidents, les gouvernements territoriaux et autochtones, des AMG et les nations circumpolaires et établir un ensemble de priorités partagées	*Intégration du savoir traditionnel écologique dans la recherche et la surveillance scientifique d'EC *Programmes de surveillance communautaires
Développer la science et la recherche pour le Nord	•La science intégrée du Nord fournit de l'information de base pour le développement d'une économie durable et concurrentielle, répondant aux réalités environnementales (c.-à-d. le changement climatique) et soutient la santé humaine et technologique. Le développement technologique est requis afin d'être concurrentiel dans le marché global tout en abordant les conditions particulières du Nord et en maintenant la durabilité écologique.	*La contribution au grand Agenda de la science et de la technologie du Nord (incluant l'Année polaire internationale) *Des stations de surveillance et des projets de recherche dans l'Extrême-Arctique *Initiative portant sur les écosystèmes du Nord *La surveillance des écosystèmes (température, glace, eau, faune, habitat) et le partage des informations



